

Diagnostic territorial pour le Centre-Val de Loire

Territorialisation de la planification écologique

AGRICULTURE - ALIMENTATION

Sommaire

Avant-propos

- La COP planification écologique
- Territorialisation de la planification écologique en Centre-Val de Loire
- Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

Introduction

- Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres
- Panoramas des leviers de décarbonation
- Panorama des leviers - biodiversité et ressources

Agriculture-alimentation

Partie 1: Etat des lieux thématique

Partie 2: Retour des collectivités et réponses au questionnaire

La COP planification écologique

Une démarche nationale de planification écologique

dans le but de traduire concrètement les engagements de la France en matière de transition écologique

Pourquoi planifier ?

- Planifier pour **relever les 5 défis environnementaux** :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter les effets du changement climatique
 - S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique
 - Préserver et restaurer la biodiversité
 - Préserver les ressources
 - Réduire les pollutions qui impactent notre santé
- Planifier pour **mieux organiser notre action et accélérer**

Une approche globale

La planification écologique intègre toutes les thématiques de la transition écologique ayant un impact sur la vie des français :



Pourquoi territorialiser la démarche de planification écologique ?

- pour s'approprier la démarche au niveau local et intégrer des spécificités territoriales dans le plan national → Cohérence et enrichissement mutuel
- pour mieux adapter les choix aux réalités locales et individuelles et envisager la transition écologique comme source d'opportunité

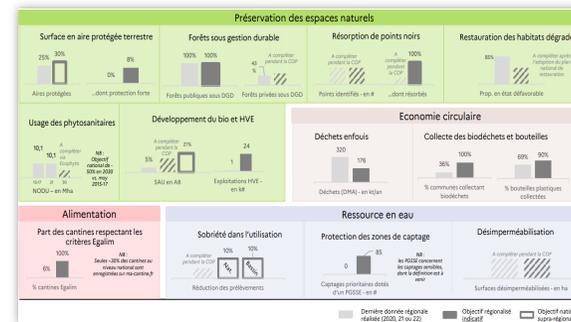
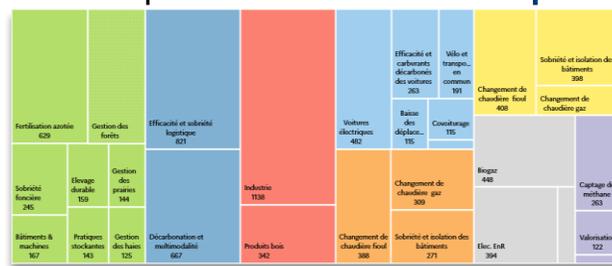
Une démarche co-portée par l'Etat et le Conseil régional

- pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : pouvoirs publics, acteurs économiques, associations, citoyens
- en cohérence avec la COP lancée par le Conseil régional en 2019

Le diagnostic partagé – objectifs et méthode

Les travaux nationaux ont permis d'élaborer **2 « panoramas des leviers »**, déclinés au niveau régional

Un panorama des leviers permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre à un niveau assurant le respect des objectifs de la France pour 2030
 Ce panorama national, décliné au niveau régional, est un des chemins possibles, affectant à chaque levier un objectif de baisse d'émissions



Un panorama des leviers pour préserver la biodiversité et les ressources, reprenant des objectifs nationaux

Quel objectif du diagnostic territorial ?

- Enrichir l'appropriation territoriale des enjeux
- Partager et si possible traduire concrètement la marche à franchir indicative pour chaque levier, telle que proposée dans le panorama des leviers
- **Servir d'appui à la phase de débat pour aider à identifier les priorités territoriales**

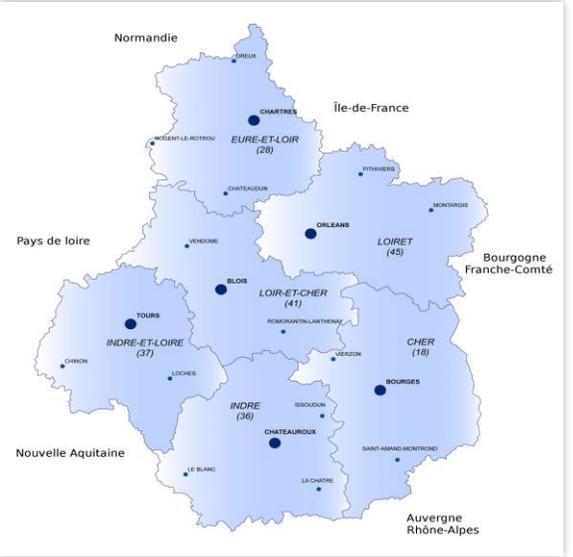
Quelle méthode pour réaliser le diagnostic territorial ?

- Partage de données statistiques et techniques / expertise sectorielle
- Questionnaire envoyé aux collectivités, permettant de recueillir:
 - leur perception des leviers en termes de pertinence et de niveau d'action
 - des exemples de projets de territoires venant illustrer les leviers d'action possibles

Les thématiques couvertes par le diagnostic

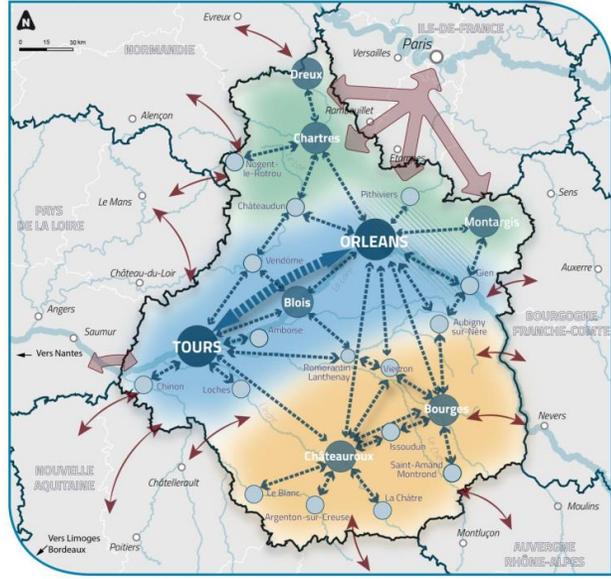
AGRICULTURE - ALIMENTATION	TRANSPORT DE MARCHANDISES	RESSOURCE EN EAU
FORET - BOIS	MOBILITE DES PERSONNES	ENERGIE
INDUSTRIE	BÂTIMENT ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE	DÉCHETS
BIODIVERSITE		

Le Centre-Val de Loire : quelques chiffres

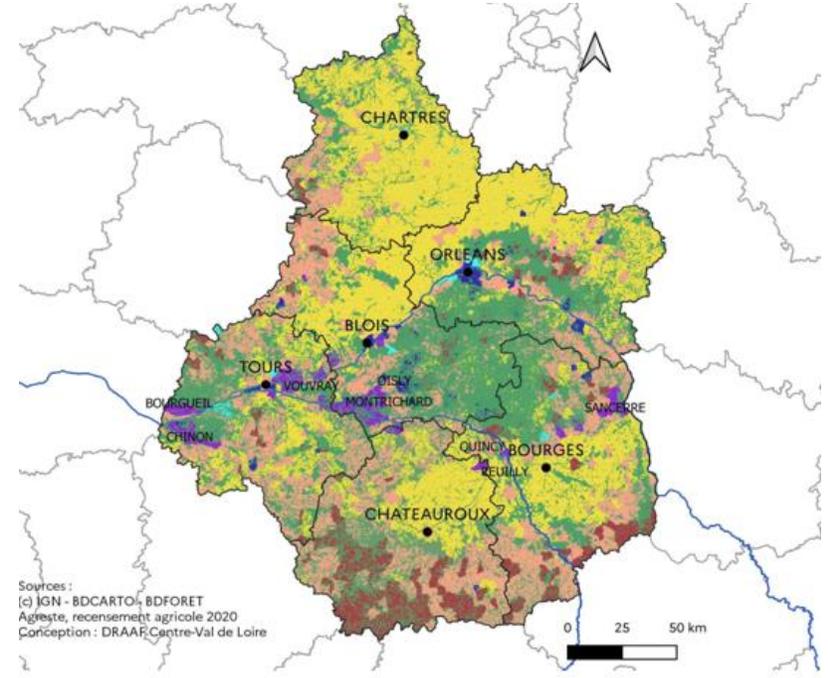


- ❑ 3 grands ensembles :
 - le nord et les franges franciliennes (en vert)
 - le Val de Loire (en bleu)
 - le Berry (Cher et Indre en jaune)
- ❑ 2 aéroports (Tours et Chateauroux), 159 gares dont 2 gares TGV, 9 autoroutes (980km)

- ❑ 6 départements
- ❑ 79 établissements publics de coopération territoriale (EPCI) ayant leur siège en région, dont 2 métropoles, 7 agglomérations et 70 communautés de communes
- ❑ 1 756 communes (en 2024)
- ❑ 6^{ème} région métropolitaine en superficie (39 151km²),
- ❑ 12^{ème} région en termes de population (2,6M habitants, soit 4% de la population française) → densité moyenne inférieure à la moyenne française



Source : SRADDET Centre-Val de Loire



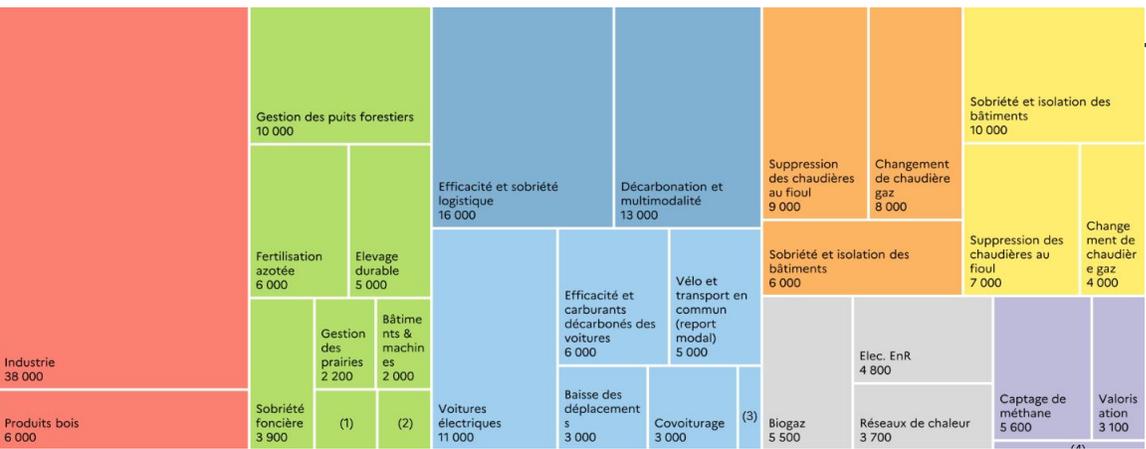
Sources : (c) IGN - BDCARTO, BDFORET Agreste, recensement agricole 2020 Conception : DRAAF Centre-Val de Loire

- ❑ La surface agricole utile (SAU) couvre 58% de la surface régionale (2,3Mha de SAU en 2021)
- ❑ Les grandes cultures régionales représentent 14% des surfaces nationales
- ❑ 3^{ème} région céréalière d'Europe
- ❑ 24% de la région est boisée
- ❑ 3 parcs naturels régionaux : Brenne, Perche et Loire-Anjou Touraine (ce dernier intégrant aussi des communes de la région des Pays de la Loire)
- ❑ La Sologne, sur 3 départements, est le plus grand site européen continental Natura 2000



Panoramas des leviers de décarbonation

■ AGRICULTURE, FORÊTS ET SOLS
 ■ DÉCHET
 ■ ÉNERGIE
 ■ INDUSTRIE
 ■ RÉSIDENTIEL
 ■ TERTIAIRE
 ■ TRANSPORT DE MARCHANDISES
 ■ TRANSPORT DE VOYAGEURS



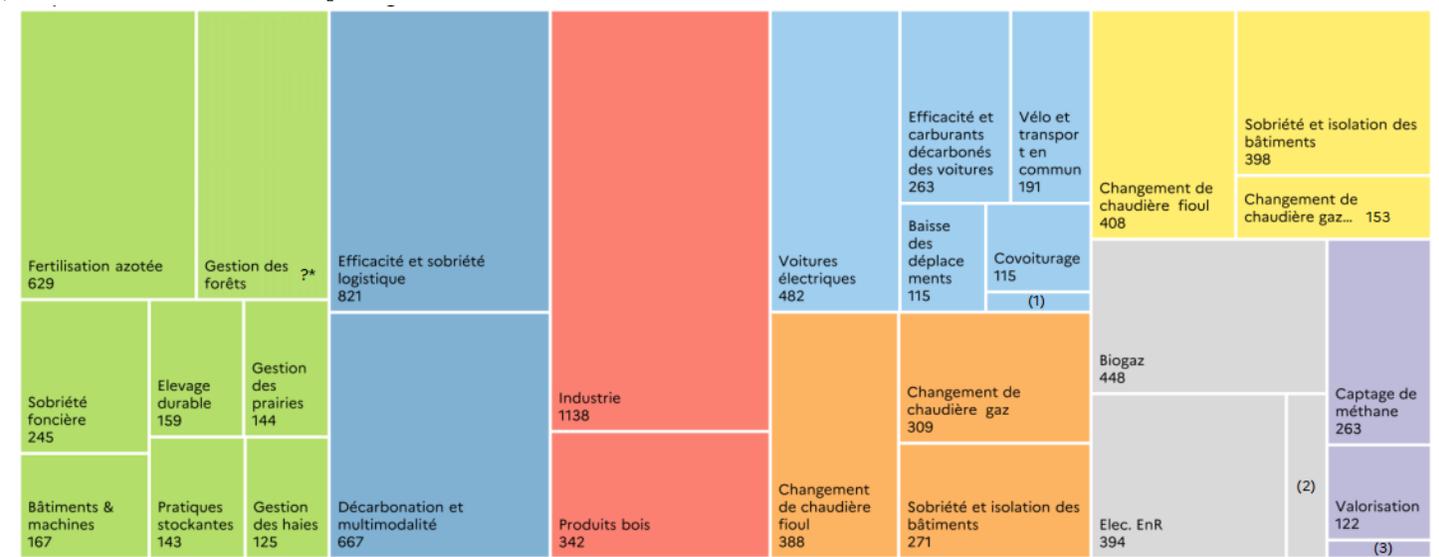
Répartition des efforts par levier de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

(1) Gestion des haies : 1500 ktCO₂e. (2) Pratiques stockantes : 1300 ktCO₂e. (3) Bus et cars décarbonés : 800 ktCO₂e. (4) Prévention des déchets : 600 ktCO₂e.

Chemin indicatif proposé au niveau national

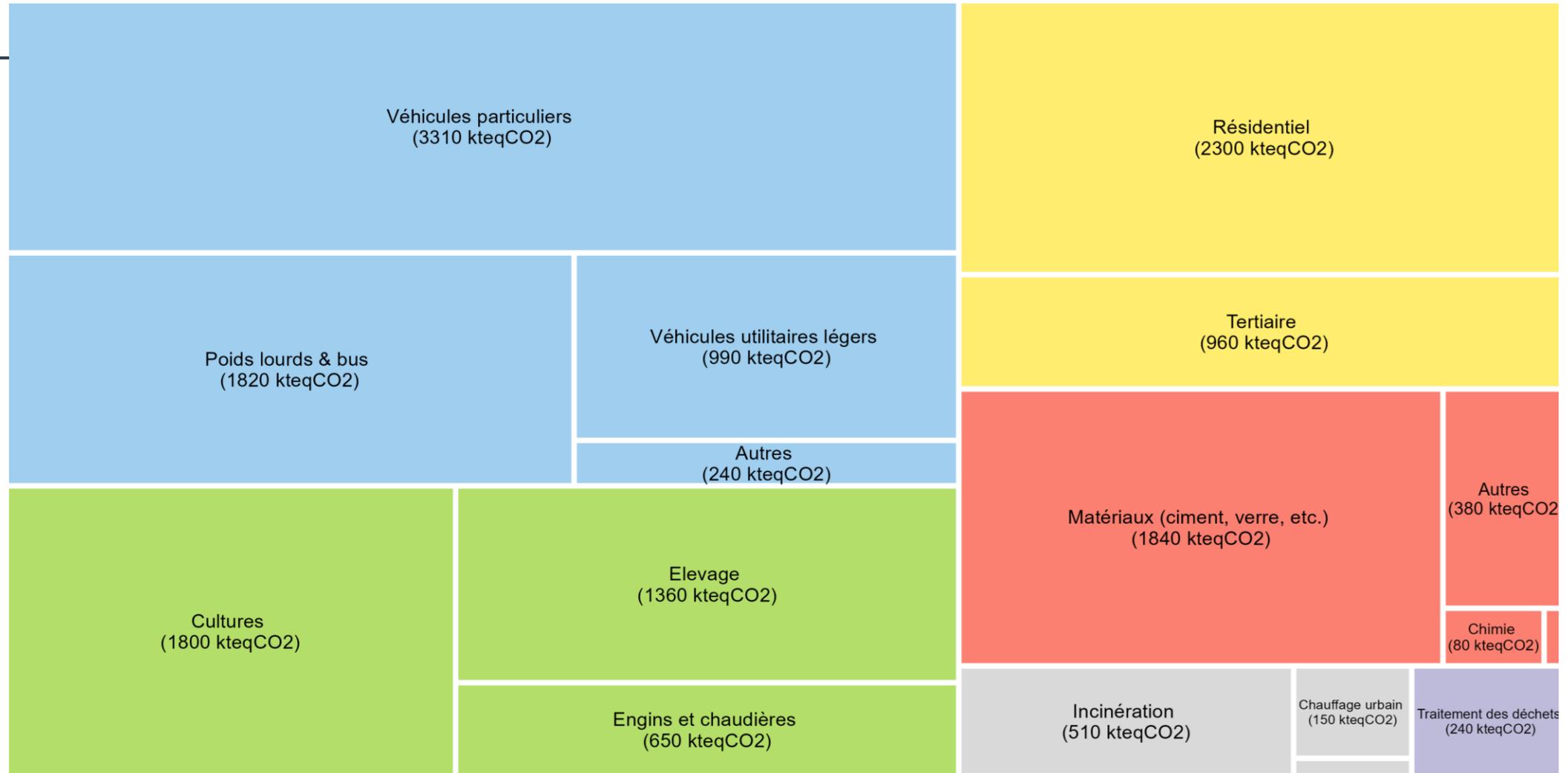
Chemin indicatif proposé au niveau régional
 Une réduction de 9 504 ktCO₂e par an d'ici 2030, soit 5% de l'effort national



(1) Bus et cars décarbonés : 26 ktCO₂e. (2) Réseaux de chaleur : 82 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets: 23 ktCO₂e.
 * Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Emissions de gaz à effet de serre en Centre-Val de Loire en 2019

Emissions totales : 16 660 kteqCO₂

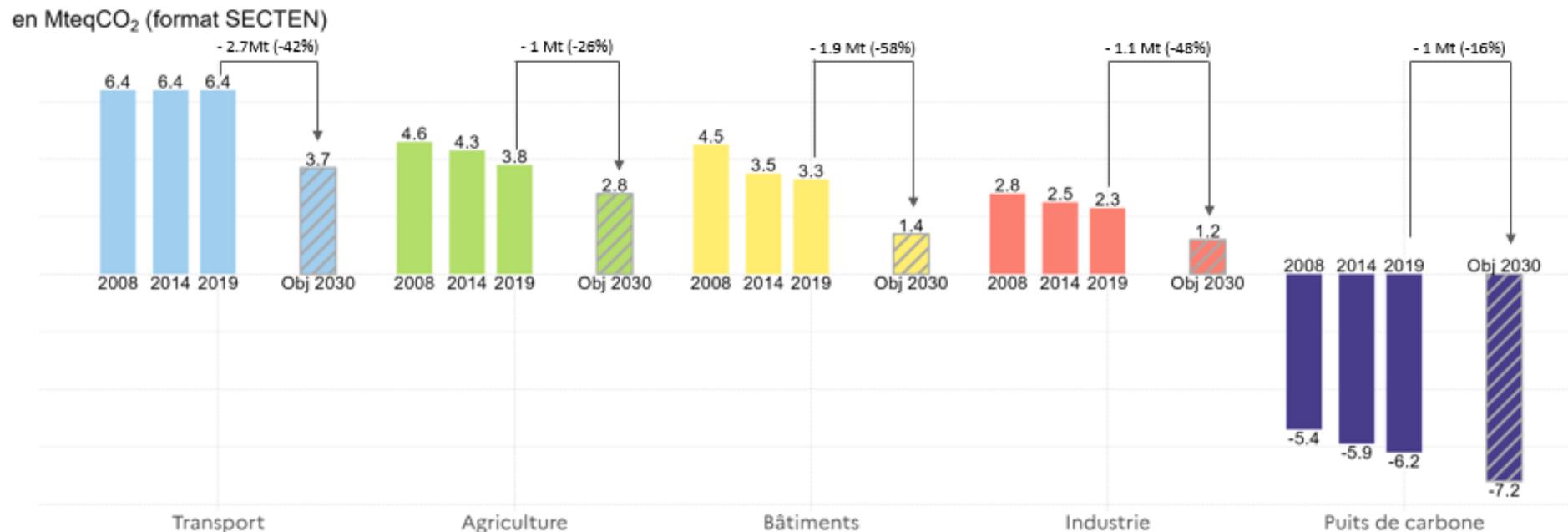


Transport (38%) Agriculture (23%) Bâtiments (20%) Industrie (14%) Energie (4%) Déchets (1%)

Source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019
Réalisation: DREAL Centre-val de Loire/SCATEL/MMCD – juin 2024

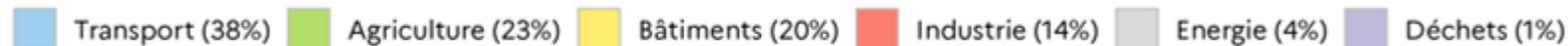
Trajectoires sectorielles indicatives régionales des émissions directes* de GES issues du SGPE

Emissions totales : 16 660 kteqCO₂



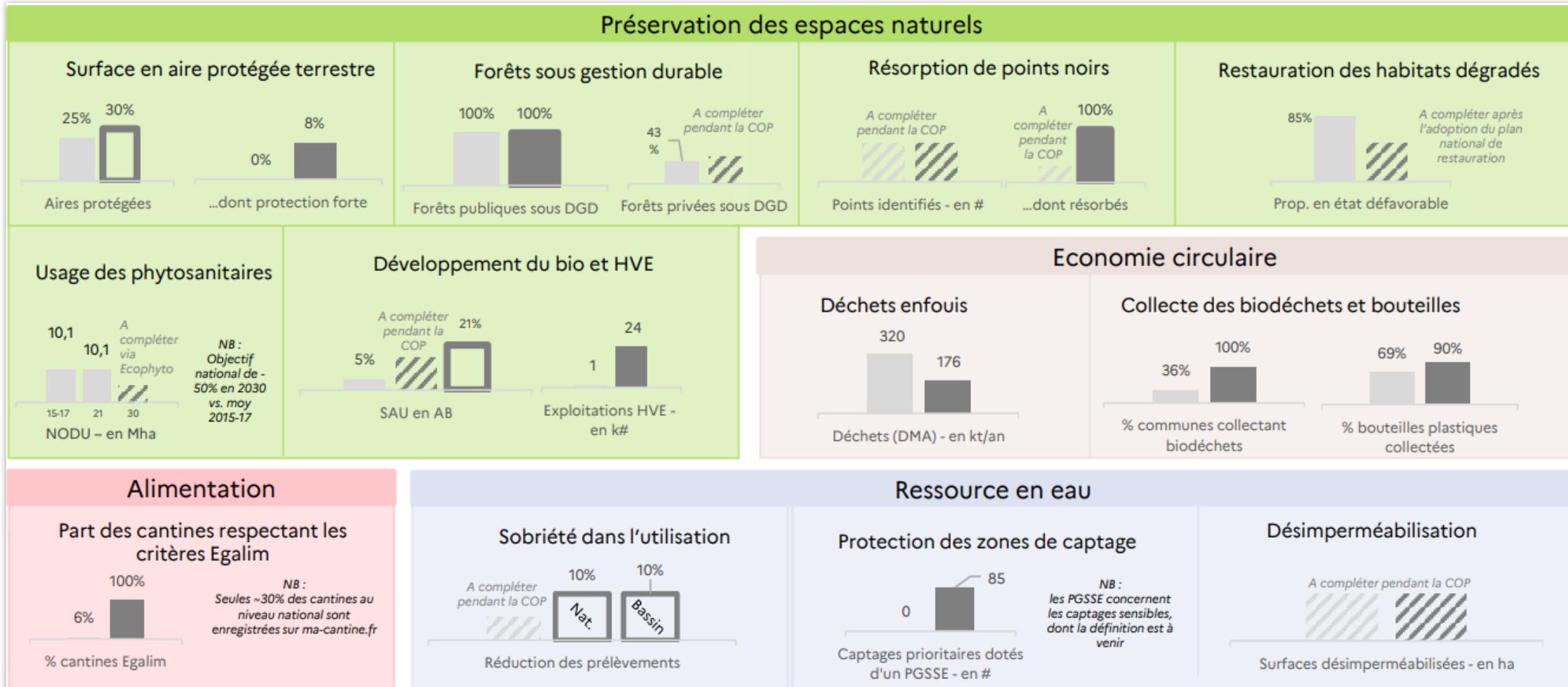
* Les émissions directes comprennent toutes les émissions d'origine énergétique ou non, produites sur le territoire. Sont notamment exclues les émissions d'origine énergétique dues à la consommation d'énergie (émissions indirectes).

Source : Inventaire des émissions de GES de Lig'Air
Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - Janvier 2025



Source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019
Réalisation: DREAL Centre-val de Loire/SCATEL/MMCD – juin 2024

Panorama des leviers - biodiversité et ressources



Etat des lieux thématique

AGRICULTURE - ALIMENTATION

Secteur agricole et climat, biodiversité et ressources

Répartition des émissions sur la chaîne agro-alimentaire

- Agriculture : 66%
- Transport : 19%
- Transformation alimentaire (ou industries agro-alimentaires)
- Distribution et restauration
- Domicile

Leviers de réduction des gaz à effet de serre émis par l'agriculture (mais pas que...)

- Fertilisation azotée (émissions de N₂O)
- Elevage durable (émissions de CH₄)
- Bâtiments et machines agricoles (émissions de CO₂)

Leviers d'augmentation de la capacité des sols à capturer du carbone (mais pas que...)

- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Pratiques stockantes

Autres leviers plutôt liés à la biodiversité et à la santé (mais pas que...)

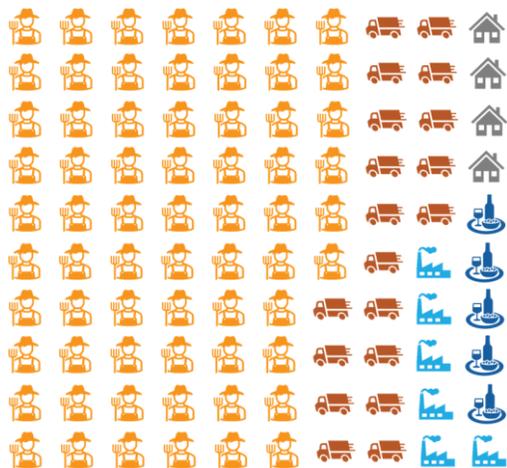
- Usage des phytosanitaires
- Agriculture biologique

Panorama des leviers de décarbonation

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources

Source: « COP régionales - Guide explicatif du panorama des leviers » - SGPE, 01/2024

- Les 2/3 des émissions liées aux produits alimentaires sont issues de l'activité de production agricole (amont de la chaîne). 19% de ces émissions viennent du transport des denrées.
- L'agriculture est **source d'émissions** des GES mais également **puits de carbone**, et a un effet sur la **biodiversité et les ressources** (notamment ressource en eau).
- Les **pratiques agricoles ont un rôle important** sur l'ensemble de ces effets.



Emissions du secteur agricole 1/2

Le secteur agricole est le 2^{ème} poste d'émissions régionales de gaz à effet de serre, avec environ 23% des émissions (source Inventaire des émissions de GES de Lig'air au format SECTEN, 2019)

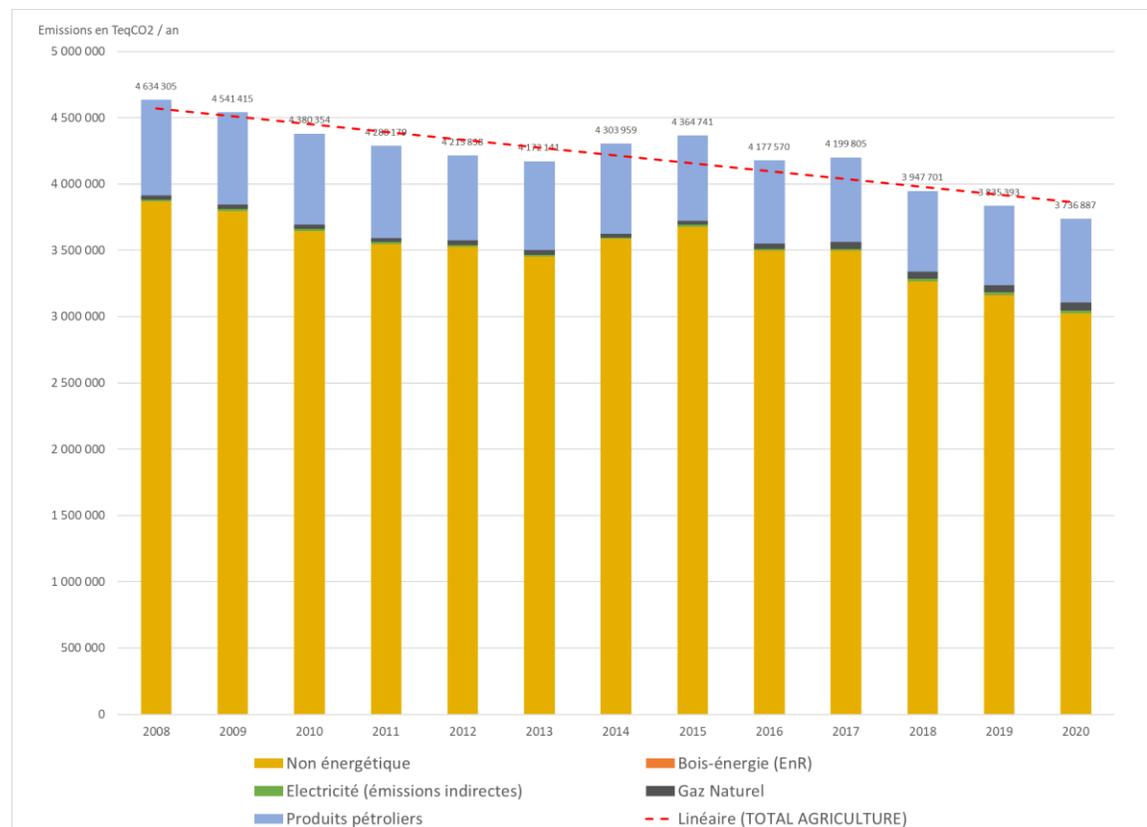
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre dans le secteur agriculture et sols agricoles: **objectifs indicatifs régionaux**, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

Evolution des émissions de GES du secteur agricole en Centre-Val de Loire, et trajectoire indicative du SGPE

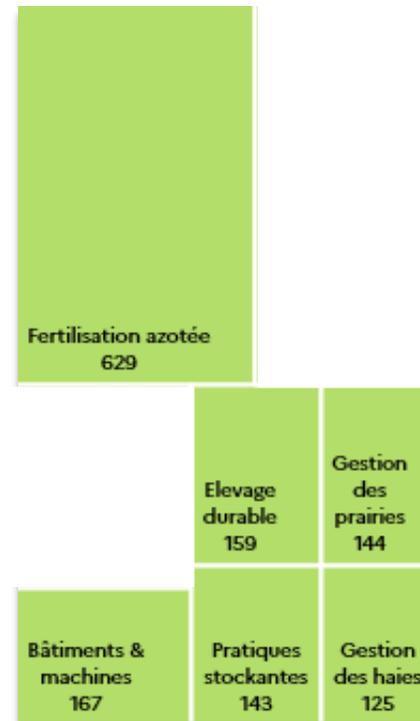
Unité : kteqCO₂



Source : Inventaire des émissions de GES de Lig'Air
 Réalisation : ©DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD - Janvier 2025

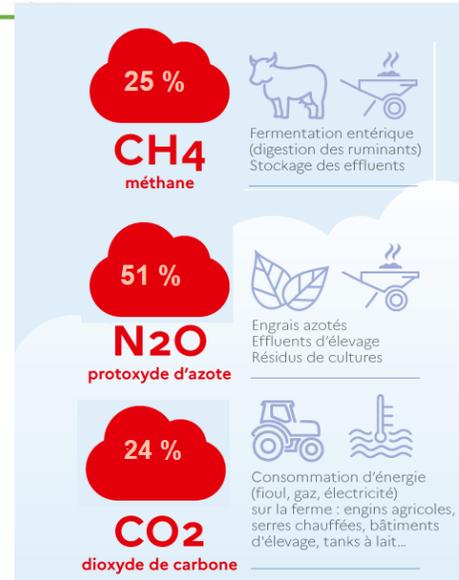
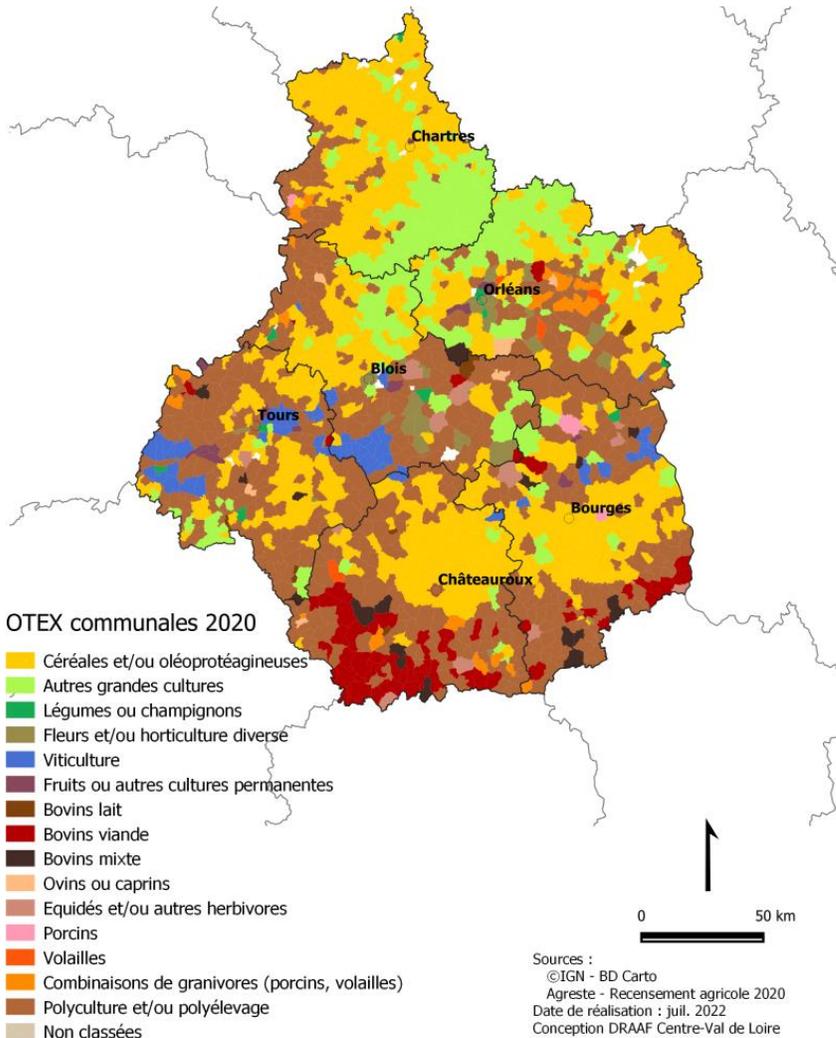


Source : Données OREGES Centre-Val de Loire, décembre 2023



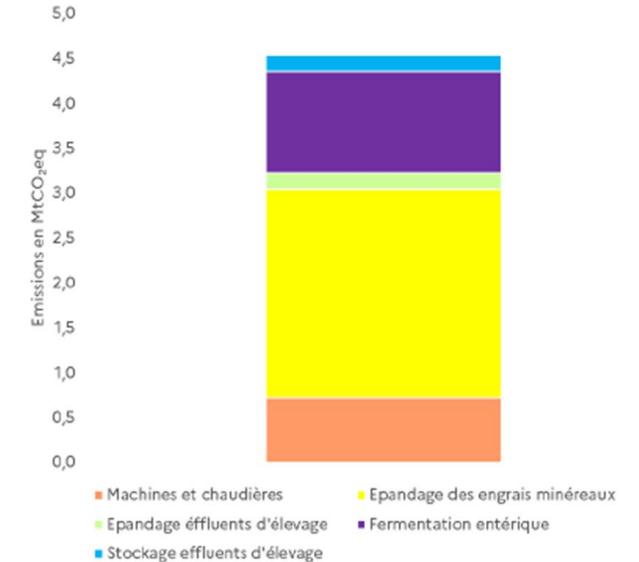
- - 17 % : baisse des émissions entre 2008 et 2019, avec une accélération sur la période 2014-2019 (- 11% en 5 ans)
- - 35 % : objectif indicatif régional du SGPE pour 2030 par rapport à 2019, soit une réduction annuelle multipliée par 1,3 par rapport à 2014-2019

Emissions du secteur agricole 2/2



Source: ADEME- INRAE, 11/2022

AGRICULTURE-ALIMENTATION



Répartition des émissions de GES du secteur agricole entre les activités agricoles en Centre-Val de Loire en 2016
Source : CA Centre-Val de Loire 2020

Les surfaces agricoles représentent 60% du territoire

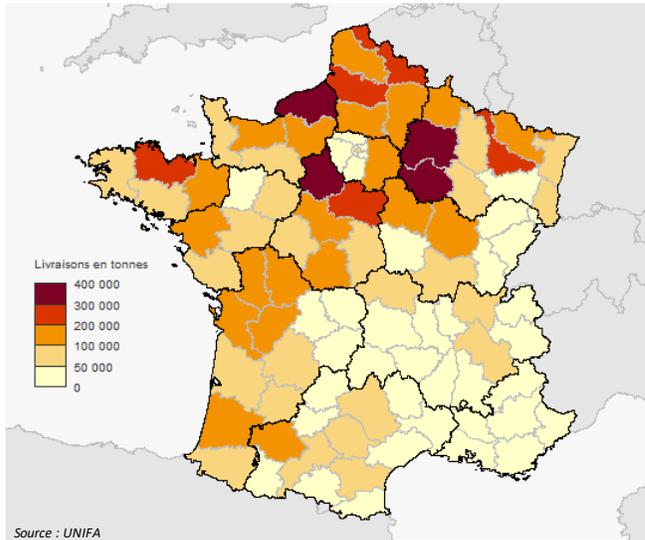
Environ **la moitié des émissions régionales du secteur agricole est liée à l'épandage d'engrais minéraux**, dans un contexte où plus de la moitié de la surface agricole utile est en grandes cultures

Environ **1/3 des émissions est lié à l'élevage** (fermentation entérique, gestion des effluents d'élevage)

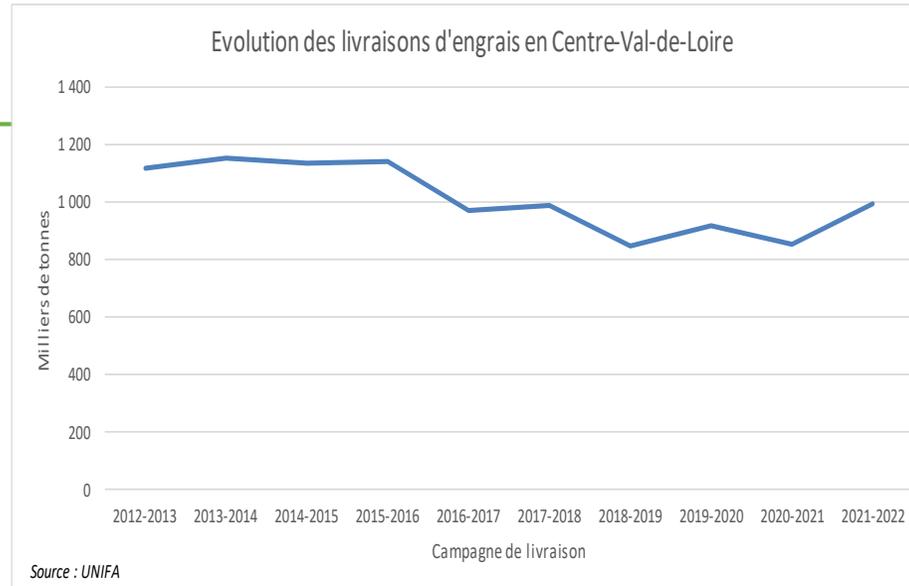
De l'ordre de 15% des émissions sont liées aux bâtiments et machines. L'objectif indicatif régional SGPE sur ce levier se traduirait en une réduction de 17% de la consommation en énergie fossile entre 2021 et 2030

Engrais – 1/2

Livraison d'engrais en France lors de la campagne 2021-2022



Evolution des livraisons d'engrais totaux



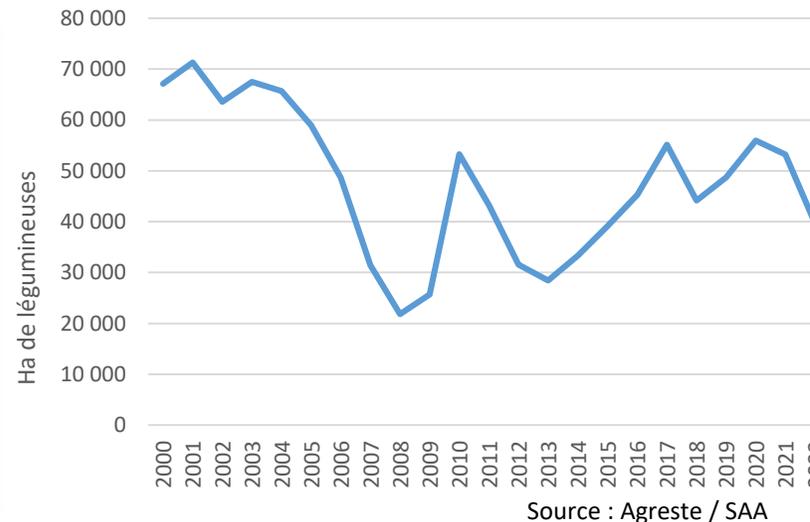
Tous types d'engrais confondus (azotés, phosphatés, potassiques, magnésiens simples et binaires ou ternaires) :

- Une part majoritaire des engrais azotés (85 %).
- Des livraisons globalement plus élevées dans les zones en grandes cultures.
- Une tendance globale à la baisse sur les 10 dernières années (-11%), mais pas de tendance claire depuis 2018

Engrais azotés :

- Un objectif indicatif régional de baisse des livraisons de **-20% entre 2021 et 2030**

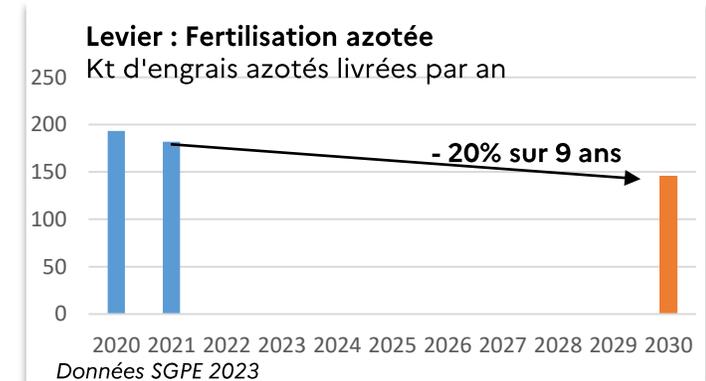
Evolution des surfaces en légumineuses



Les légumineuses présentent un fort intérêt agronomique : capables de fixer l'azote atmosphérique, elles permettent de limiter les apports et les émissions liées.

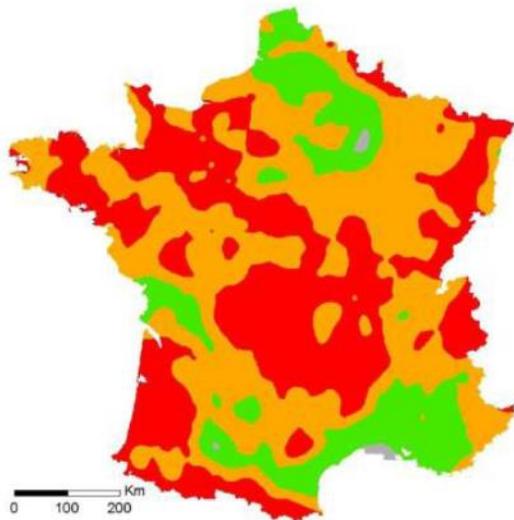
Cependant, les surfaces en légumineuses en Centre-Val de Loire sont faibles et variables en interannuel, dans une tendance décroissante du fait de leur sensibilité aux aléas climatiques.

Elles nécessitent un fort suivi agronomique, un réinvestissement dans la recherche variétale et un accompagnement de la prise de risques.



Engrais - 2/2

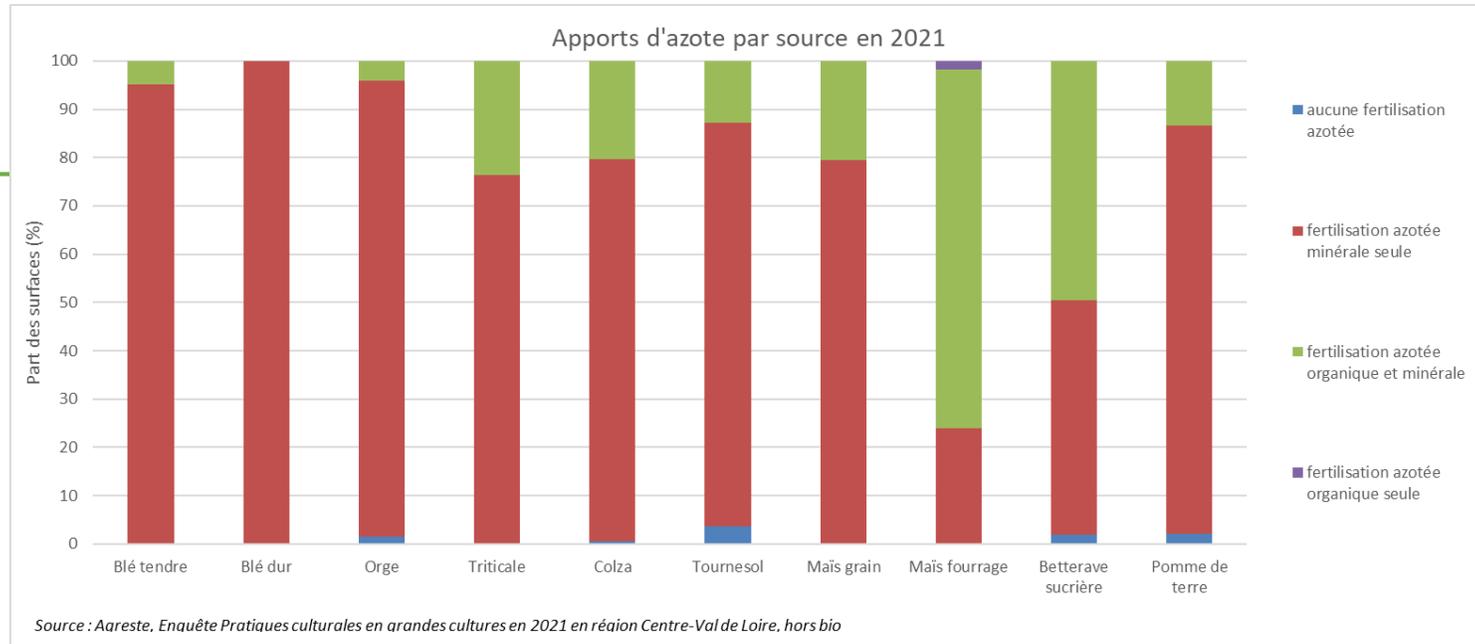
Carte des types de sol : évaluation de la capacité d'un sol à réduire le N2O



Soil-PHN2ORED- (38% of the total area)
 Soil-PHN2ORED+ (15% of the total area)

INRAE

Etudes sur les émissions de N₂O par les sols agricoles en région Centre
 6 juin 2024 / présentation à la Chambre d'agriculture / Agnès Grossel



L'azote reste majoritairement apporté sous forme minérale

Azote minéral		Enfouissement	
	Part des surfaces en grandes cultures (%)		Part des surfaces en grandes cultures (%)
a - Solution azotée et engrais composés	51,9	a - Immédiat ou moins de 4 heure	3,1
b - Urée	9,4	b - De 4 à moins de 48 heures	1,3
c - Ammonitrate ou urée avec inhibiteur d'uréase	32,1	c - 48 heures et plus	1,1
d - Autres	6,6	d - Pas d'enfouissement	94,6

Source : Agreste, Enquête Pratiques culturales en grandes cultures 2021 en région Centre-Val de Loire, hors bio et hors parcelles avec azote organique

Le taux de pertes par volatilisation dépend:

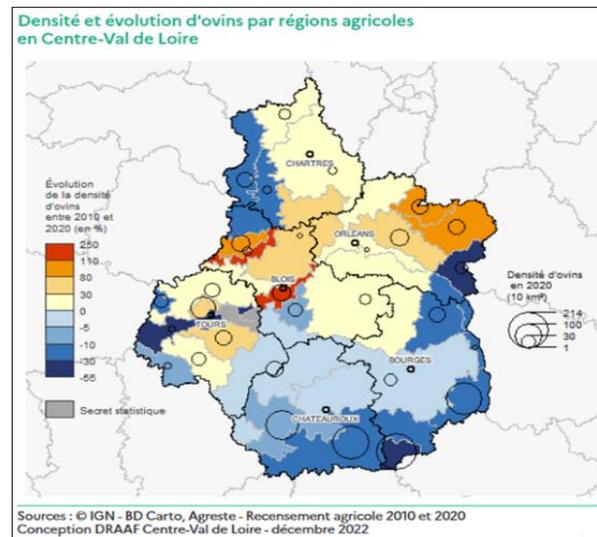
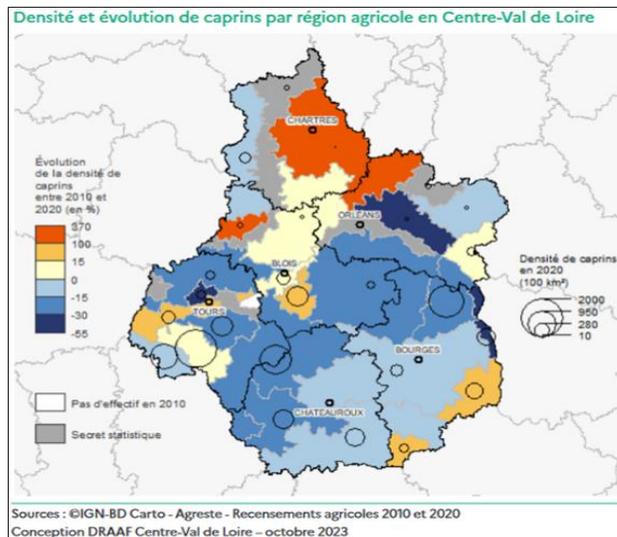
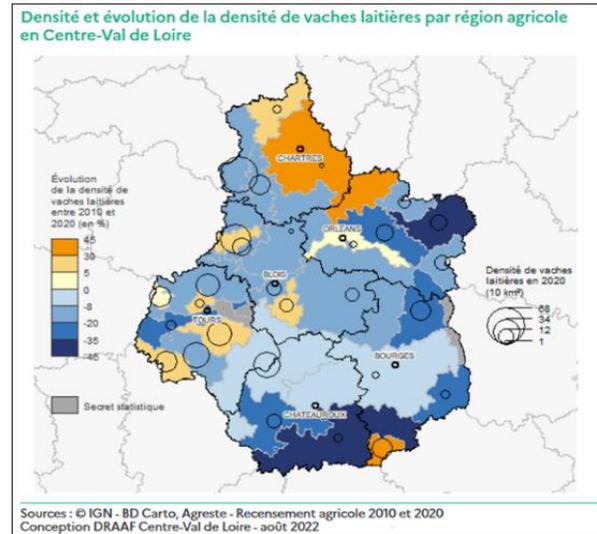
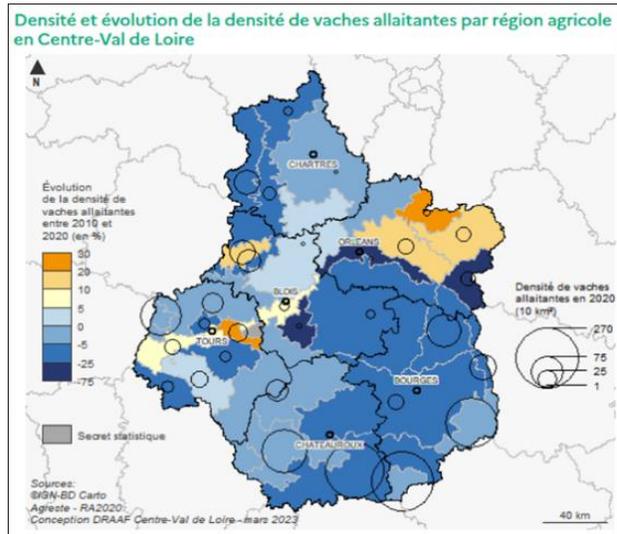
- **du type d'engrais** : Les ammonitrates ou urée avec inhibiteur d'uréase présentent le taux de volatilisation le plus faible. Ils ne représentent que 32,1 % des apports
- **des pratiques** : le fractionnement des apports permet de limiter le risque de volatilisation et de lessivage
- **du type de sol**: les sols non réducteurs (en rouge) sont plus favorables aux risques d'émissions. Ils représentent 37% des sols en France et sont relativement présents en Centre-Val de Loire

Evolution régionale des cheptels herbivores

Elevage

	UGB 2010	UGB 2020	évolution
total ensemble du cheptel	819 450	746 397	-9%
total bovins	515 720	469 358	-9%
vaches laitières	93 515	82 125	-12%
vaches allaitantes	178 261	165 507	-7%
total ovins	29 560	26 595	-10%
brebis mères laitières	276	467	69%
brebis mères allaitantes	23 876	19 232	-19%
total caprins	38 256	33 025	-14%
chèvres	32 751	27 560	-16%

Source Agreste



Un cheptel régional modeste, diversifié et globalement en baisse de 9% entre 2010 et 2020.

Une érosion du cheptel bovin lait (- 12 %) 2 fois supérieure à la moyenne nationale (-6,3 %).

Le maintien de l'élevage reste un enjeu majeur :

- le nécessaire maintien des prairies, contribuant au stockage de carbone
- les effluents organiques constituent une alternative aux fertilisants azotés. La coopération céréaliers – éleveurs est un moyen pour y répondre.

Puits de carbone

Haies

Haies entières classées par département

	km
Cher	23 733
Eure-et-Loir	5 777
Indre	34 778
Indre-et-Loire	11 332
Loir-et-Cher	7 879
Loiret	10 227
Centre-Val de Loire	93 726
France	1 551 963

Source : rapport CGAAER N°22 114 – La haie, levier de la planification écologique

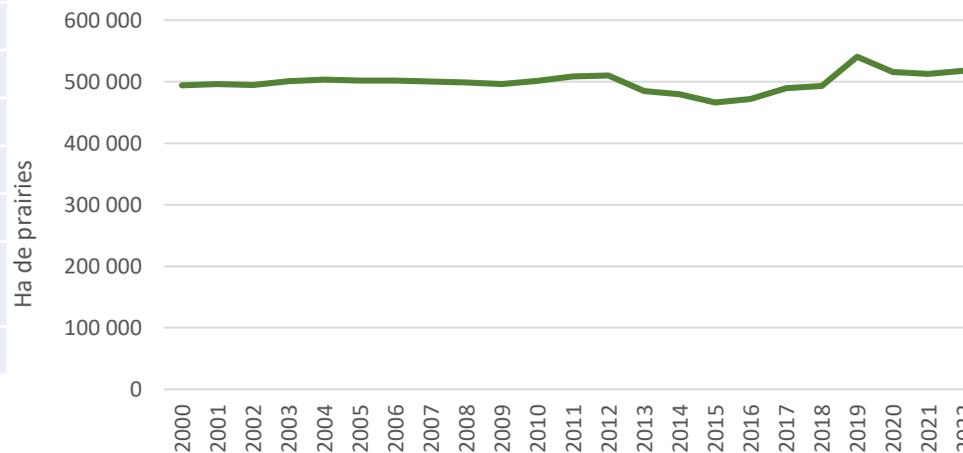
Plantation de 373km de haies subventionnées sur 2020-2021. En 2024, les crédits engagés permettent de prévoir la plantation de 280km de haies.

L'objectif indicatif régional est d'avoir planté 4 200km supplémentaires d'ici 2030, soit 4% des haies actuelles

Le rythme annuel de plantation doit être multiplié par 3 par rapport aux années 2020-2021

Prairies

Evolution régionale des surfaces en prairies



Source Agreste

Les surfaces en prairies se maintiennent depuis les années 2000 à environ 500 000ha

Ce maintien des surfaces en prairies permet :

- ✓ un stockage de carbone dans les sols en moyenne supérieur à celui des terres arables
- ✓ de limiter les quantités d'intrants apportées sur ces parcelles (engrais et produits phytosanitaires)

Pratiques stockantes: (couverts végétaux intermédiaires-CI, faible travail du sol, ...)

Les couverts végétaux intermédiaires contribuent:

- ✓ à la captation des nitrates par le couvert
- ✓ au stockage du carbone dans le sol
- ✓ à la fixation de l'azote atmosphérique quand des légumineuses sont utilisées, progressivement libéré dans le sol après enfouissement ce qui peut diminuer ensuite le recours aux intrants azotés, dont la fabrication est émettrice de GES
- ✓ À la production de biomasse

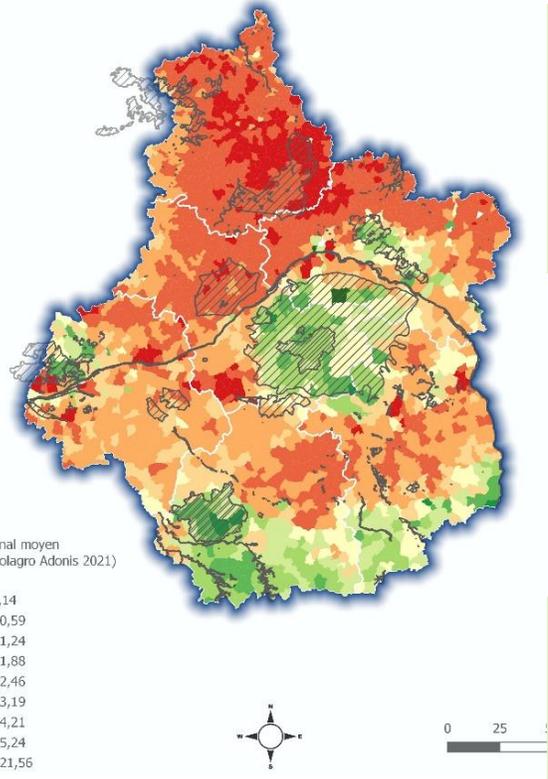
L'objectif national est un doublement du recours aux CI d'ici 2030

L'objectif indicatif régional, dans l'hypothèse où le levier est uniquement atteint via les CI, est d'environ 20 000 ha supplémentaires de CI par an en 2030.

Usage des phytosanitaires, surfaces en agriculture biologique

IFT communal 2021 en région Centre VdL

Encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000



Consommation de produits phytosanitaires:

Région fortement consommatrice, avec 6 557 812 kg de substances actives achetées en 2021, dont 1 143 354 kg de substances classées cancérigène, mutagène reprotoxique (CMR)

- 3ème rang des régions de France pour les "CMR"
- 8ème rang des régions de France pour les produits les moins dangereux

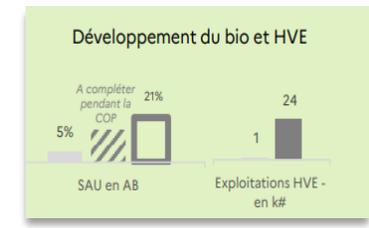
Surface en agriculture biologique :

Faible taux de surfaces engagées en agriculture biologique : 4,9% (moyenne française à 10,4%)

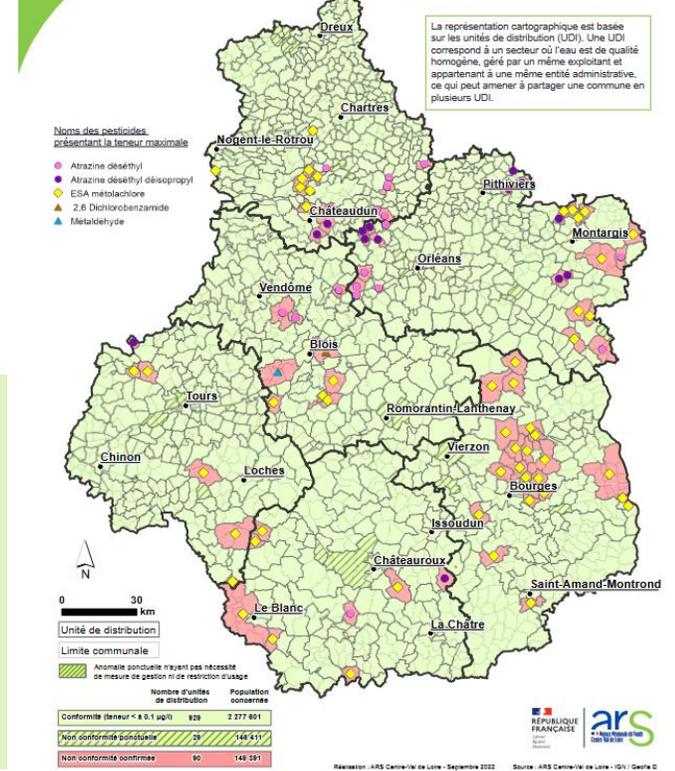
Pesticides et qualité de l'eau :

En Centre-Val de Loire, en 2021 (source ARS):

- 5,7 % de la population, soit 146 411 habitants a été alimentée par de l'eau ayant fait l'objet d'un dépassement ponctuel (de moins de 30 jours) en pesticides
- 5,8 % de la population, soit 149 391 habitants a été alimentée par de l'eau ayant présenté des dépassements récurrents (plus de 30 jours dans l'année) en pesticides



LES TENEURS MAXIMALES EN PESTICIDES DANS LES EAUX DISTRIBUÉES en région Centre-Val de Loire en 2021

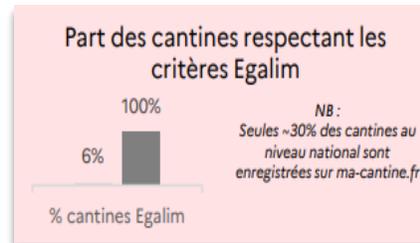


Alimentation : loi Egalim

1560 établissements inscrits sur ma-cantine.fr, soit de l'ordre de 37 % des établissements en région

558 cantines ont publié leurs données et ont commencé un diagnostic (état des lieux et identification des leviers d'action)

Parmi les cantines ayant publié leurs données:



AGRICULTURE-ALIMENTATION

Moyenne régionale sur le total des achats en 2023:

- 22% de produits durables et de qualité (dont produits Bio)
- 9% de produits Bio

10 % indiquent respecter les mesures relatives à l'approvisionnement en produits de qualité et bio :

- ✓ proposer 50 % de produits de qualité (label rouge, appellation d'origine, commerce équitable, fermier...), dont 20 % de produits bio
- ✓ au moins 60% des achats de « viandes et poissons » composés de produits de qualité et durables

34% indiquent respecter les mesures interdisant certaines utilisations du plastique, notamment :

- ✓ interdiction de bouteilles d'eau plate en plastique pour les scolaires,
- ✓ interdiction d'ustensiles à usage unique en plastique,
- ✓ contenant réutilisable ou recyclable pour la vente à emporter

29% indiquent respecter les mesures d'informations aux usagers et convives, notamment :

- ✓ information sur la part des produits issus de PAT dans la composition des repas,
- ✓ origine de la viande de porc, volaille, agneau, mouton + pays d'élevage et d'abattage en cas de viandes porcines, ovines et volaille achetées crues,
- ✓ information sur la qualité alimentaire et nutritionnelle pour certains publics

32% indiquent respecter les obligations en termes de diversification des menus, notamment :

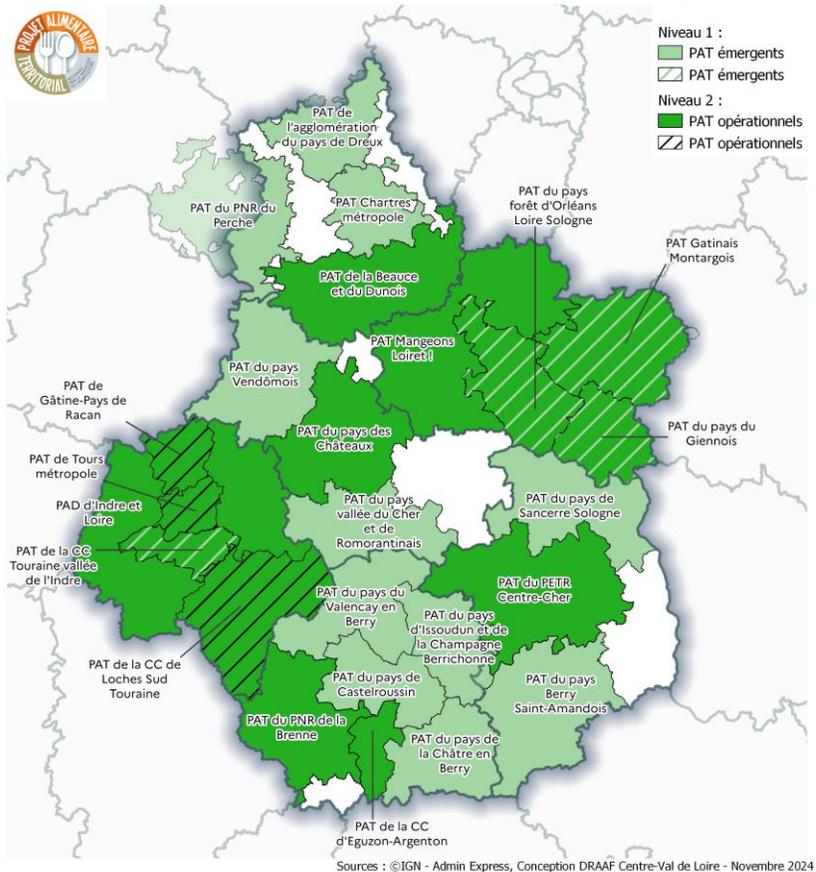
- ✓ Pour les restaurants servant plus de 200 couverts/jour: gestionnaires présentent aux structures dirigeantes un plan pluriannuel de diversification de protéines
- ✓ pour les scolaires, au moins un repas végétarien par semaine,
- ✓ pour les restaurants de l'Etat/établissements publics/entreprises publiques, option végétarienne quotidienne si proposition d'un choix multiple

30% indiquent respecter les mesures visant à lutter contre le gaspillage, notamment :

- ✓ diagnostic et mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Interdiction de rendre impropre à la consommation les denrées alimentaires encore consommables
- ✓ pour les cuisines centrales ou sur place qui préparent + de 3000 repas/jour, proposer une convention de dons à une association habilitée.

Projets alimentaires territoriaux

Projets alimentaires territoriaux



26 PAT labellisés

couvrant 85% du territoire et 95% de la population

Les projets alimentaires territoriaux sont portés par des collectivités, des parcs naturels régionaux ou des chambres d'agriculture pour avancer sur tous les axes menant à une alimentation durable en permettant :

- ✓ de travailler à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'approvisionnement
- ✓ l'appropriation par tous les acteurs d'enjeux partagés et l'adaptation aux spécificités locales
- ✓ l'animation, l'interconnaissance et la coordination des acteurs
- ✓ de travailler sur des thématiques variées, en liant les enjeux et développant des solutions conjointes : restauration collective, santé, agriculture et filières, environnement, précarité alimentaire,....

Parmi les 26 PAT, une majorité de PAT labellisés niveau 1 («en émergence»), avec un objectif de labellisation en niveau 2 (plan d'action établi, gouvernance établie). 10 PAT ont atteint cet objectif.

2 PAT départementaux dans le Loiret et l'Indre et Loire, coportés par les chambres d'agriculture, le Conseil départemental pour le Loiret et l'Etat local pour l'Indre-et-Loire.

Un accompagnement conjoint Etat-Région des structures porteuses de PAT à des fins d'animation et de mise en réseau

Réponses des collectivités au questionnaire du SGPE

Méthodologie du questionnaire

Afin d'alimenter les diagnostics territoriaux de la planification écologique, un questionnaire d'enquête à l'attention des collectivités locales a été élaboré par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique.

Le questionnaire comportait une liste d'environ 150 actions susceptibles d'être portées par la collectivité, en lien avec les 39 leviers de la planification écologique, regroupés dans ce document par thématique

➤ Chaque levier est décliné en différents types d'actions (normatif, intervention sur de l'actif propre, accompagnement, incitation financière...).

➤ Pour chaque action, deux questions avec des réponses prédéfinies étaient posées:

- ❑ « Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ? » (Je ne sais pas / Pas du tout / Un peu / Beaucoup)
- ❑ « Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ? » (Je ne sais pas ou non pertinent / Plutôt non / Partiellement non / Partiellement oui / Plutôt oui)

Actions					Indiquez le type d'actions mises en œuvre, en cours de mise en œuvre ou planifiées sur votre territoire Si l'action est considérée comme non pertinente pour le territoire, ou qu'aucune action n'est considérée déjà / en cours de mise en œuvre, il n'est pas nécessaire de renseigner les actions en cours (colonne L)		
Famille	Thème	Levier	Type d'action	Action	Cette action est-elle pertinente pour mon territoire ?	Est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ?	Actions réalisées, en cours ou contractualisées d'ici 2024
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Actif propre	Electrification des flottes détenues par la collectivité	★ Beaucoup	● Partiellement oui	Programme pluri-annuel de renouvellement de la flotte en cours de mise en œuvre
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Infrastructure	Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie	★ Beaucoup	● Partiellement oui	SDIRVE adopté / action inscrite au CRST 2022-2028
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Instauration d'un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés dans le PLU/PDU	☆ Un peu	● Partiellement oui	Normes fixées dans le code de la construction déjà très ar
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Norme	Avantage à la mobilité électrique : voies réservées aux véhicules propres, tarification différenciée pour le stationnement,...	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Accompagnement	Mesures d'accompagnement et de communication autour de la mobilité électrique	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques	Incitation financière	Aides à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Véhicules électriques / Bus et cars décarbonés	Norme	Mise en place de zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement)	☆ Pas du tout	● Je ne sais pas ou non pertinent	
Mieux se déplacer	Transport	Bus et cars décarbonés	Actif propre	Electrification des flottes de bus et de cars	★ Beaucoup	● Plutôt oui	Remplacement intégral de la flotte de bus par bus électri hybrides, et utilisation de biocarburant
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Actif propre	Développement de nouvelles offres de transport	★ Beaucoup	● Plutôt oui	Amélioration des performances du réseau de bus structur étude de création de nouvelles lignes de bus en site prop Mise en oeuvre de services de transport à la demande, nc dans les zones peu denses
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Infrastructure	Aménagement des quartiers pour favoriser l'intermodalité et nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, information voyageur etc.)	☆	●	
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour des transports en commun	★ Beaucoup	● Partiellement oui	
Mieux se déplacer	Transport	Transport en commun	Incitation financière	Tarifcation du transport en commun	☆ Un peu	● Plutôt oui	
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Infrastructure	Mise en place de voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo	★ Beaucoup	● Partiellement oui	Déploiement du plan vélo : réalisation de la liaison struct sud avec phase travaux en 2025
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Infrastructure	Mise en place de services de location ou de prêt de vélos	★ Beaucoup	● Plutôt oui	mise en place du dispositif de prêt de courte durée et de lo vélos électrique longue durée via Vélo TAO
Mieux se déplacer	Transport	Vélo	Accompagnement	Mesures d'acculturation et de communication autour de la pratique du vélo	★ Beaucoup	● Plutôt oui	Mise en place d'animations / évènements sur la pratique (préciser)

➤ Des expressions libres étaient possibles pour donner des éléments concernant les projets « réalisés, en cours, contractualisés ou planifiés » par la collectivité.

Méthodologie de traitement des réponses

Les retours aux questions avec réponses prédéfinies ont été traduits numériquement pour permettre le calcul de moyennes (note de pertinence et note de mise en œuvre) à l'échelle des départements et des intercommunalités (rural, urbain ou intermédiaire¹).

- Pour les moyennes effectuées au niveau de chaque levier, toutes les actions qui s'y rattachent ont la même pondération
- Lorsqu'une collectivité n'a pas complété les champs avec réponses prédéfinies, la réponse de la collectivité est dite par défaut :
 - pour la pertinence : « je ne sais pas »
 - pour la mise en œuvre : « je ne sais pas ou non pertinent »

Chaque levier est détaillé sur deux pages :

La 1^{ère} page comporte deux graphiques (cf. page suivante)

- A noter pour les réponses « je ne sais pas / non pertinent » :
 - sur la matrice pertinence/mise en œuvre, ces réponses ne sont pas prises en compte pour réaliser le nuage de points
 - sur les histogrammes concernant le niveau de mise en œuvre de chaque action, ces cas de figure sont visibles au travers des pourcentages inscrits en rouge (% de répondants n'ayant pas répondu sur cette action ou ayant répondu « je ne sais pas ou non pertinent »)

La 2^{ème} page comporte deux zones de texte :

- Dans les encadrés sur fond gris, quelques éléments succincts pour faciliter la lecture des graphes sont proposés pour chaque levier
- Dans les encadrés sur fond coloré, certaines actions ou projets des collectivités ont été relevés pour illustrer chaque levier

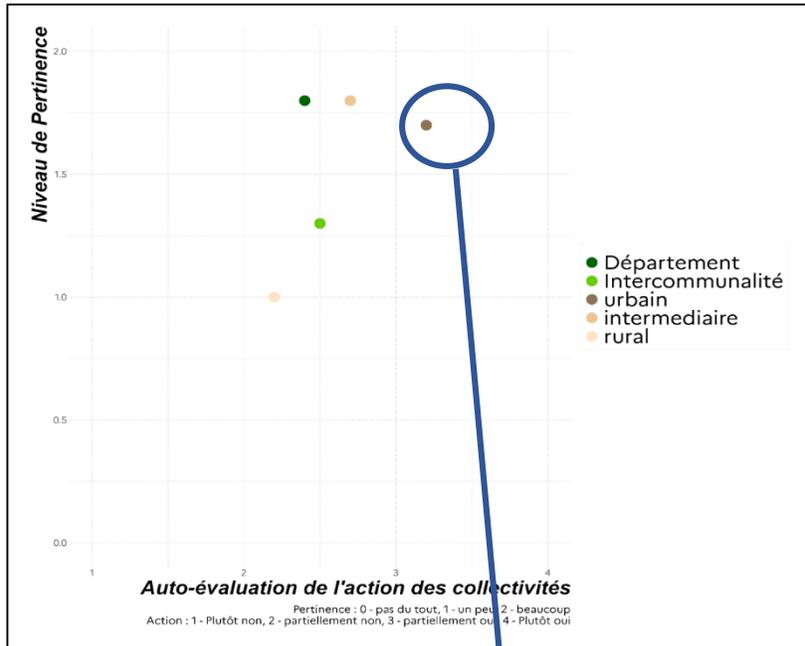
Les données présentées ci-après sont ainsi basées sur la perception des collectivités répondantes quant à la pertinence des leviers et des actions proposées, et du niveau de mise en œuvre de ces dernières.

Les exemples d'actions présentés sont un relevé non-exhaustif de la remontée des collectivités, uniquement à titre d'illustration.

¹ La typologie des EPCI est issue des données de l'INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Méthodologie de lecture des graphiques

Représentation pour chaque levier de la dispersion des réponses moyennes par types de collectivités selon les axes « Pertinence » et « Degré d'action ».



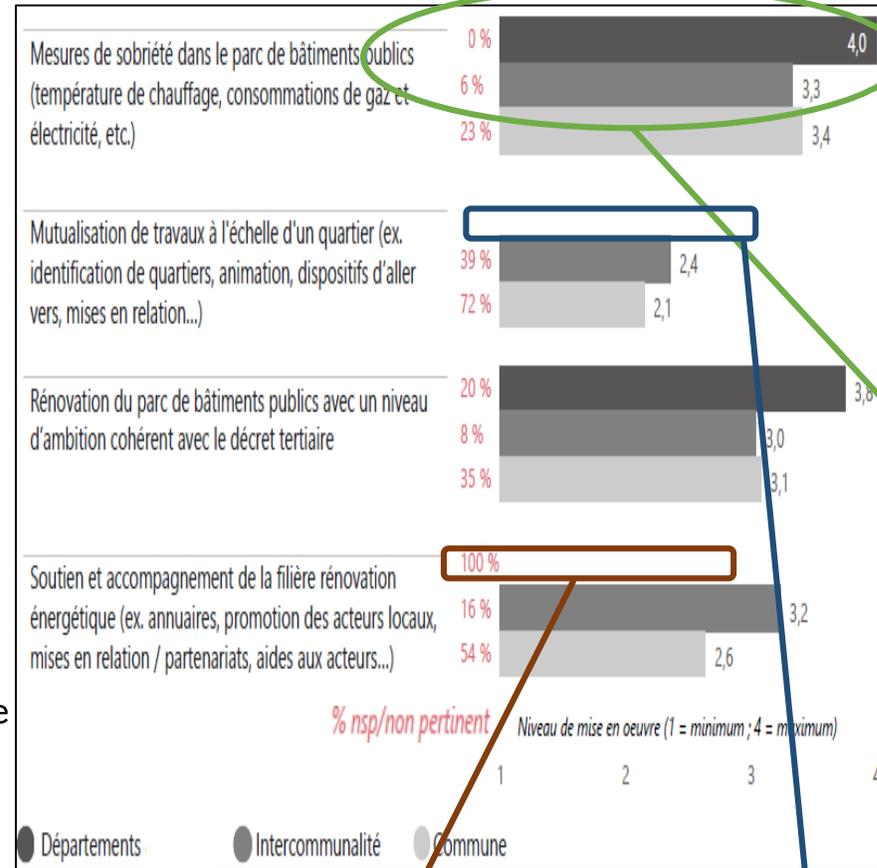
Exemple : Le point « urbain » se situe à 1,7 en pertinence (proche de « beaucoup ») et 3,1 en niveau de mise en œuvre (proche de « partiellement oui »).

Se lit : Globalement, les EPCI urbains ont jugé les actions relevant du levier « Agriculture biologique et HVE » très pertinentes (1,7/2) et évaluent leur mise en œuvre actuelle à un niveau plutôt élevé (3,1/4)

Zoom sur la conversion quantitatif / qualitatif :

Pertinence : 0 - pas du tout, 1 - un peu, 2 - beaucoup
Action : 1 - Plutôt non, 2 - partiellement non, 3 - partiellement oui, 4 - Plutôt oui

Représentation des moyennes en termes de perception de mise en œuvre, action par action au sein d'un levier, pour chaque échelon de collectivités.



Le pourcentage en rouge indique la part de collectivités ayant répondu « Je ne sais pas ou non pertinent ».
Le chiffre à droite de l'histogramme indique la moyenne du degré de mise en œuvre par type de collectivité.

Se lit :
« Parmi les répondants, 0% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Le degré de mise en œuvre moyen de l'action est très élevé (4/4) »
« Parmi les répondants, 6% des EPCI ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". Pour les 94% restants, le degré de mise en œuvre moyen de l'action est élevé (3,3/4) »

Se lit :
Le SGPE n'a pas identifié cette action à l'échelle des Départements.

Se lit :
« Parmi les répondants, 100% des Départements ont répondu "Je ne sais pas ou non pertinent". »

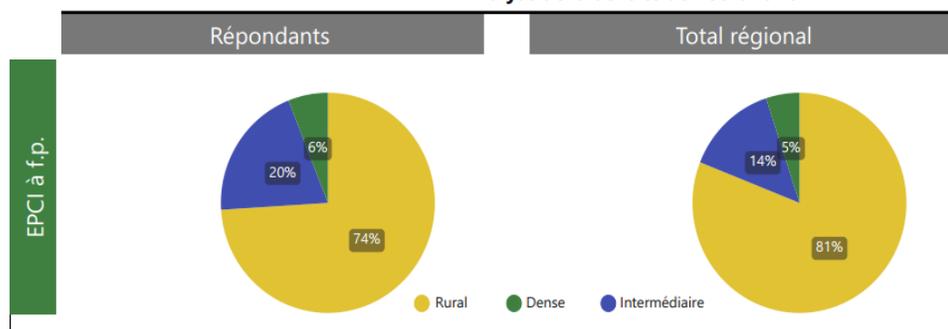
Collectivités répondantes

	Nombre de répondants	Part du total régional
Région	1	100 %
Départements	5	83 %
Intercommunalités	54	N/A
.. dont EPCI à fiscalité propre	50	63 %
.. dont communautés de communes	43	61 %
.. dont communautés d'agglomérations	5	71 %
.. dont métropoles et communautés urbaines	2	100 %
.. dont Syndicats mixtes et PETR	4	N/A
Communes	95	5 %
Total	155	N/A

155 collectivités ont répondu entre février et mai 2024 :

- ✓ Conseil Régional
- ✓ 5 Conseils départementaux
- ✓ 63% des établissements publics de coopération intercommunale –EPCI (communautés de communes, communautés d’agglomérations et métropoles)
- ✓ 4 pôles d’équilibre territorial et rural (PETR)
- ✓ 95 communes, soit 5% des communes.

Analyse de la densité de l'échantillon



Le nombre d’EPCI répondants pour chacune des typologies¹ INSEE « rural/intermédiaire/urbain » est globalement proportionnel au nombre de collectivités dans ces typologies (légère sur-représentation des collectivités « intermédiaires »).

Note : la mobilisation des communes et des PETR était facultative et laissée au choix des préfetures de département.

Les estimations du niveau de mise en œuvre par action par les communes ayant répondu au questionnaire apparaissent dans les graphiques. En revanche elles ne sont pas commentées, le taux de réponse (5%) ne permettant pas leur représentativité.

Les réponses des PETR apparaissent dans les moyennes « intercommunalités », mais pas dans les moyennes relatives aux EPCI urbains/intermédiaires/ruraux.

Certains exemples de projets de territoire portés par des communes ou des PETR ont été relevés à titre d’illustration.

¹ La typologie des EPCI est issue des données de l’INSEE (utilisation de la grille communale de densité) <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

Méthodologie | Les collectivités ont été appelées à se positionner sur l'ensemble des leviers de la planification écologique

Transport de voyageurs

- Véhicules électriques
- Bus et cars décarbonés
- Réduction du besoin de déplacements
- Covoiturage
- Vélo
- Transport en commun
- Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

Transport de marchandises

- Fret décarboné et multimodalité
- Efficacité et sobriété logistique

Bâtiments

- Rénovation dans le tertiaire
- Rénovation dans le résidentiel

Energie

- Electricité renouvelable
- Biogaz
- Réseaux de chaleur décarbonés

Industrie

- Décarbonation des sites industriels
- Produits bois

Agriculture et alimentation

- Changements de pratiques de fertilisation azotée
- Elevage durable
- Bâtiments & Machines agricoles
- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Pratiques stockantes
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Agriculture biologique et de HVE
- Bouclage biomasse
- Restauration collective

Espaces naturels

- Sobriété foncière
- Gestion des puits forestiers
- Forêts sous gestion durable
- Points noirs prioritaires de continuité écologique
- Surface en aire protégée
- Restauration des habitats naturels

Eau

- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
- Protection des zones de captage d'eau
- Désimperméabilisation des sols

Déchets

- Captage de méthane dans les ISDND
- Valorisation matière des déchets
- Prévention des déchets
- Mise en décharge
- Taux de collecte

AGRICULTURE - ALIMENTATION

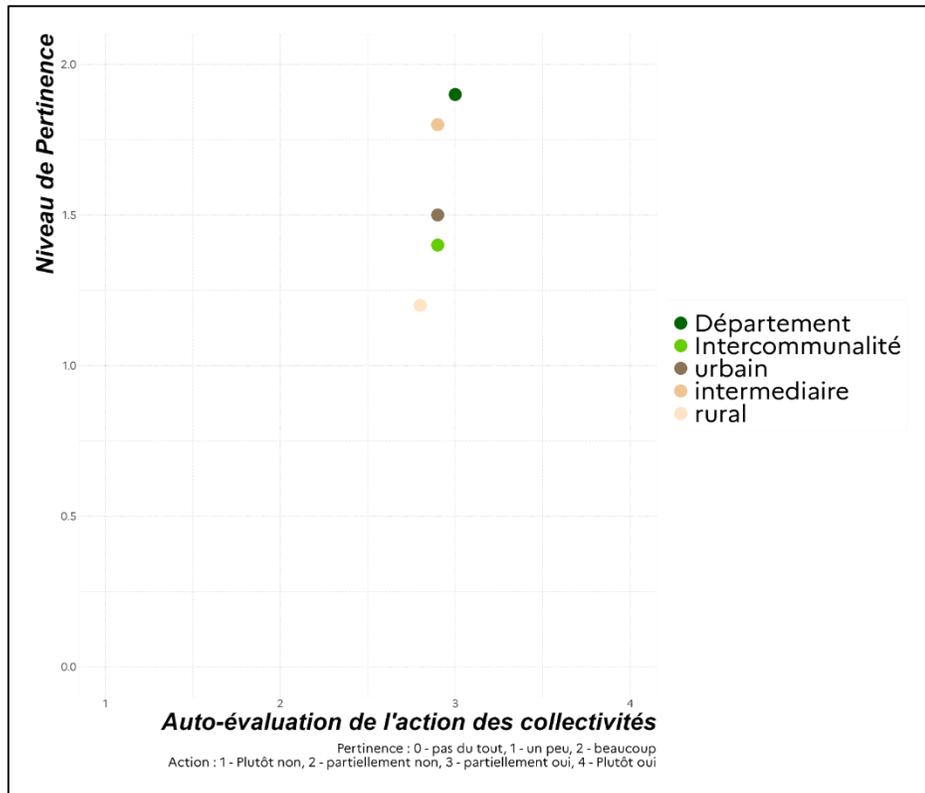
- Fertilisation azotée
- Elevage durable
- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Agriculture biologique et haute valeur environnementale
- Produits phytosanitaires
- Pratiques stockantes
- Restauration collective

Quelques messages issus de la lecture des réponses des collectivités sur les leviers relatifs au secteur agricole

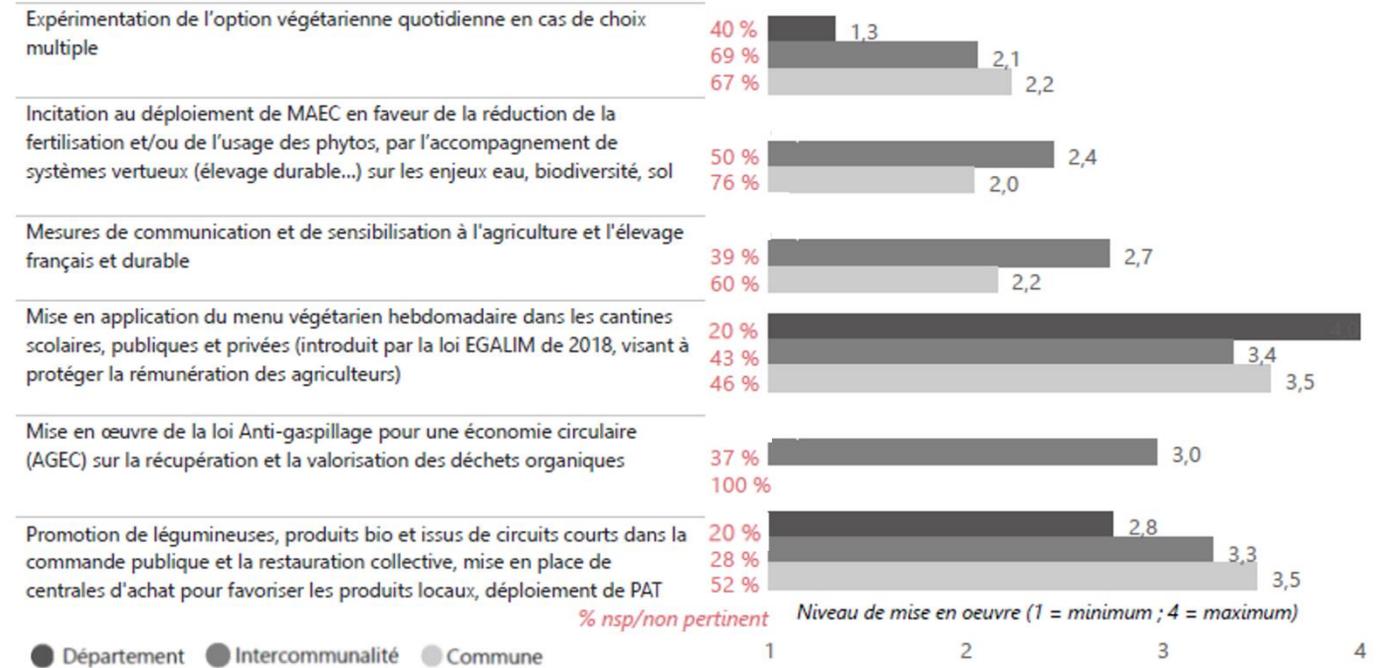
- ❖ Leviers d'action proposés dans le secteur agricole estimés **globalement pertinents par les collectivités, quelle que soit l'échelle territoriale, et très pertinents par les Départements et les EPCI urbains**
- ❖ **Malgré une pertinence estimée élevée, la mise en œuvre est en moyenne très partielle pour l'ensemble des actions proposées**
- ❖ Les collectivités estiment mieux mettre en œuvre:
 - ❖ les actions sur lesquelles il existe des obligations réglementaires, dont **l'interdiction de produits phytosanitaires sur les espaces verts de la collectivité, la récupération/valorisation des déchets organiques** (loi AGEC), et **l'application de la loi Egalim** (avec des différences cependant notables de niveau de mise en œuvre entre les différentes mesures de cette loi)
 - ❖ les actions de **sensibilisation/communication**, même si cela ne concerne pas toutes les collectivités, et bien que celles ayant répondu jugent la mise en œuvre toujours partielle
- ❖ Les collectivités semblent estimer moins mettre en œuvre les actions en lien direct avec les agriculteurs, comme les **incitations à souscrire les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)**, ou, moins encore, **les incitations financières directes en faveur de pratiques agroenvironnementales via les Paiements pour services environnementaux (PSE)**.
- ❖ Il est possible que les collectivités estiment ces actions moins « à leur main » que les actions précédentes, soit car relevant moins directement de leurs compétences (cadre européen et national de la politique agricole commune), soit car jugées plus compliquées à mettre en œuvre

Levier: Fertilisation azotée

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Fertilisation azotée

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé très pertinent par les Départements et pertinent par les intercommunalités
- ❑ En moyenne, la **mise en œuvre est estimée partielle** quelle que soit l'échelle territoriale
- ❑ Pour l'action assez large concernant la **promotion de produits durables et locaux** dans la commande publique et la mise en œuvre de PAT, les collectivités ayant noté cette action (70% des EPCI répondants au questionnaire), estiment une bonne mise en œuvre
- ❑ Le **menu végétarien hebdomadaire** dans les cantines scolaires est estimé bien mis en place dans les Départements (1 Département non-répondant). Les EPCI répondants sont 43% à n'avoir pas répondu sur cette action
- ❑ Concernant l'**option végétarienne en cas de choix multiple**, la mise en œuvre est estimée faible
- ❑ 73% des EPCI ont répondu à la question sur la **récupération/valorisation des déchets organiques** (loi AGEC) avec une mise en œuvre jugée bonne
- ❑ L'action concernant la **mise en place de MAEC** montre un taux de réponse plus faible des EPCI (50%), et une mise en œuvre assez limitée

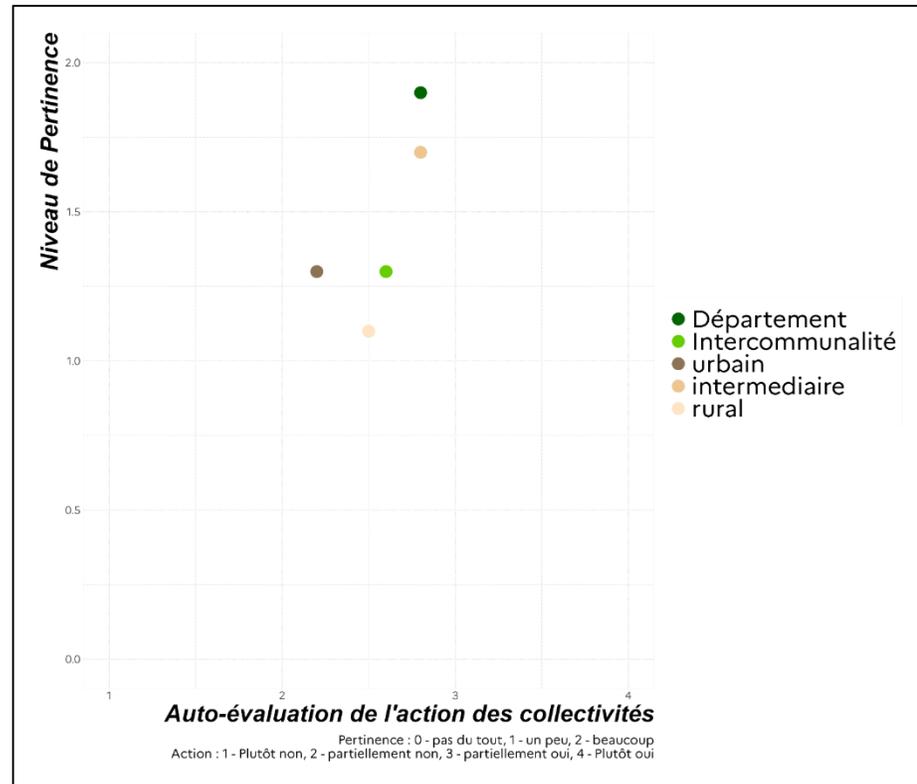
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Achats en circuits courts, en bio à 29% pour les restaurants scolaires, label territoire Bio-engagé » (Olivet 45)
- ✓ « Formation en cours des cuisiniers à la cuisine évolutive et végétale. Déploiement du PAT » (Châteauroux Métropole 36)
- ✓ « Valorisation des producteurs locaux et des circuits courts au travers du magazine communautaire "Naturellement proche", de la journée de l'environnement et du Défi Alimentation » (CC Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher 37)
- ✓ Accompagnement en ingénierie et en investissement du développement des PAT (Conseil régional)
- ✓ « MAEC proposées sur l'AAC du Porche et une ORE signée fin 2023 avec remise en prairie humide d'une parcelle de bord de cours d'eau, plantation de haies et bosquets » (CA Bourges Plus 18)
- ✓ Nombreuses MAEC sur sites de captage (CC Chinon Vienne Loire 37, PETR Gâtinais montargois 45)

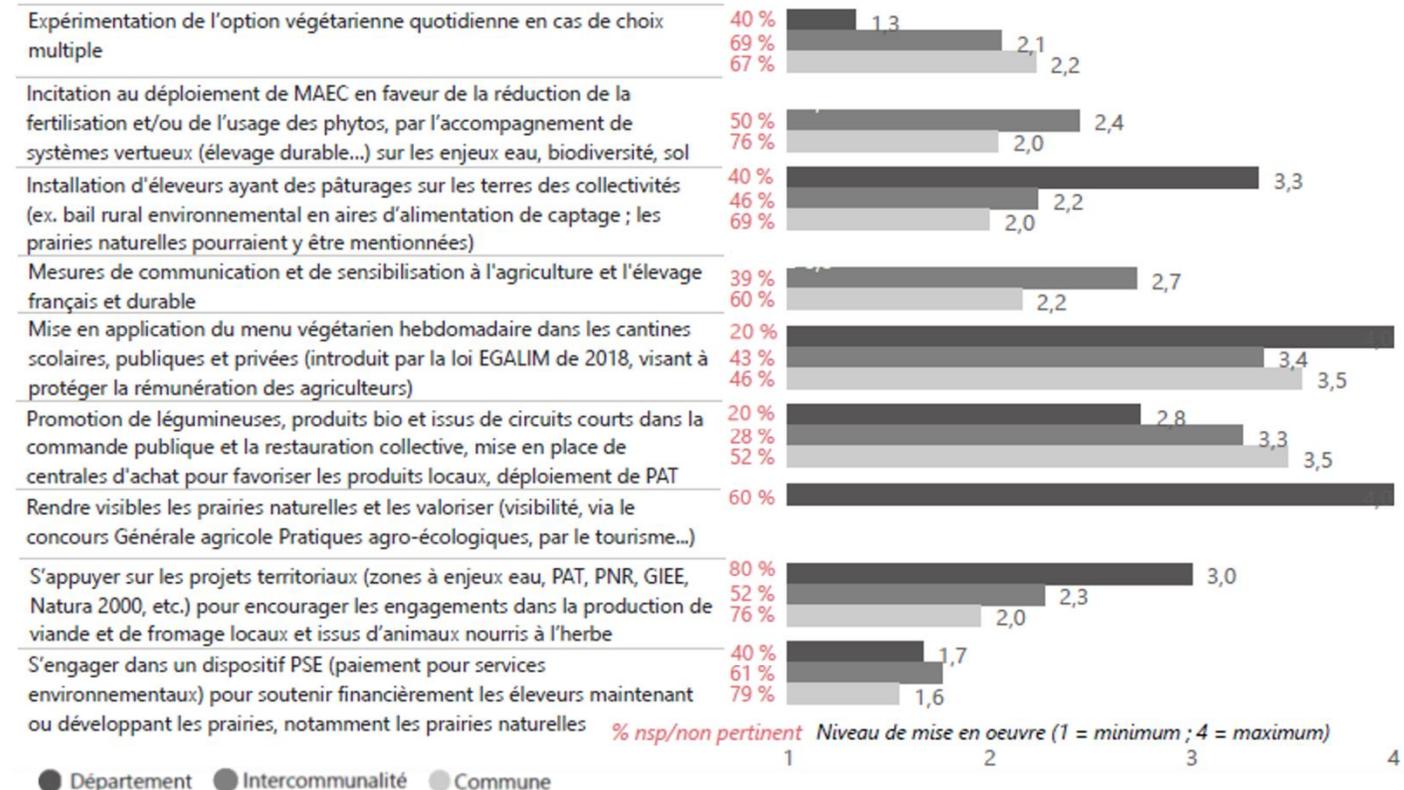
AGRICULTURE -
ALIMENTATION

Levier: Elevage durable

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Elevage durable

Perception du levier par les collectivités

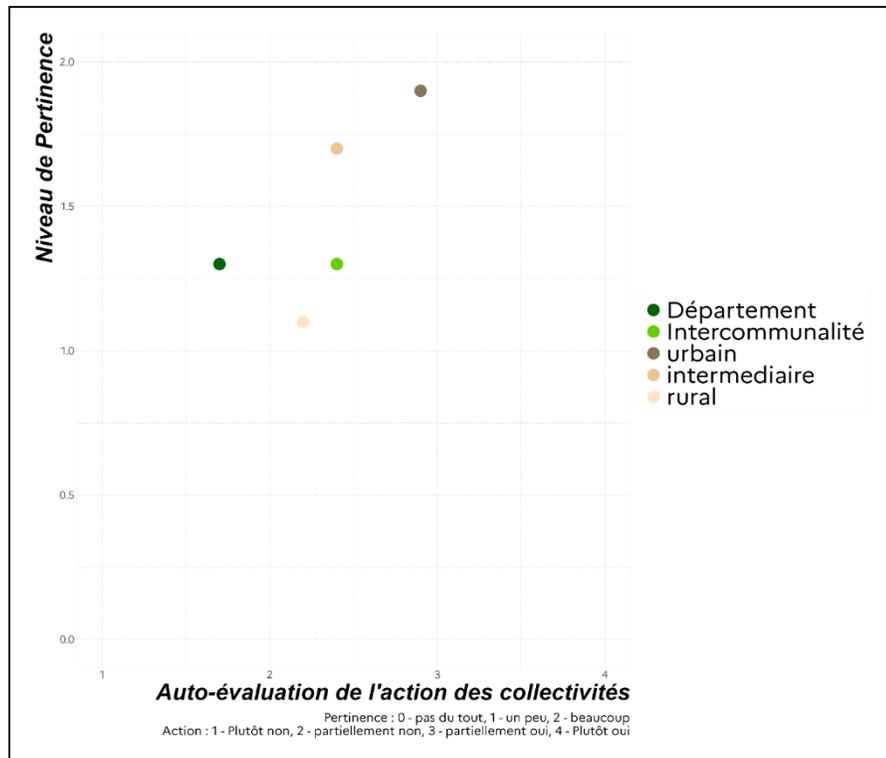
- ❑ Levier jugé **très pertinent par les Départements et les EPCI intermédiaires**, et plutôt pertinent par les autres types d'EPCI
- ❑ En moyenne, la **mise en œuvre est estimée partielle** quelle que soit l'échelle territoriale
- ❑ Les actions les plus mises en œuvre sont celles concernant la **sensibilisation/communication et l'application de la loi Egalim** (cf. pages précédentes)
- ❑ **L'installation d'éleveurs sur les terres des collectivités** est estimée bien mise en œuvre par les 3 Départements répondants sur cette action, mais peu par les EPCI
- ❑ L'incitation à souscrire des **MAEC**, et plus encore l'incitation financière via les **PSE**, sont globalement peu mises en œuvre (faible taux de réponse et action estimée partiellement mise en œuvre pour les MAEC et plutôt pas mise en œuvre pour les PSE)

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

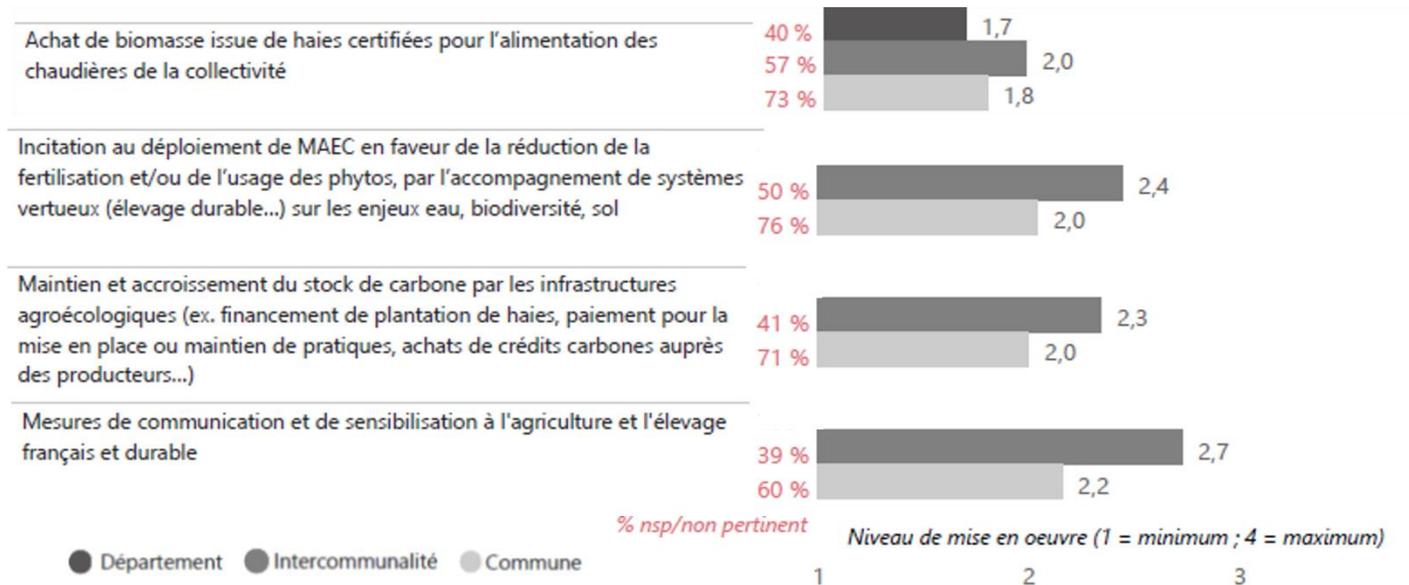
- ✓ Recours à l'écopâturage sur les Espaces Naturels Sensibles (Conseils Départementaux 28 et 37, Amilly 45).
- ✓ « Conventions d'entretien des zones de captage par pâturage extensif » (Tours Métropole Val de Loire 37).
- ✓ « Ecopâturage en expérimentation par la ville de Châteauroux depuis janvier 2024 » (36)
- ✓ Parcelles mises à disposition par la collectivité pour de l'élevage extensif (CC Touraine Vallée de l'Indre 37, CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Bail agricole avec vaches pie noir sur une parcelle de la collectivité à Vert-en-Drouais (AAC) » (CA Pays de Dreux 28)
- ✓ « Accompagnement des démarches de certification Trèfle du Perche (fromage) et viande de race locale Fine percheronne » (CA Territoires Vendômois 41)
- ✓ « Opération de promotion des producteurs locaux (guide, site internet dédié, réseaux sociaux...) » (PETR Gâtinais montargois 45)

Levier: Gestion des haies

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre



Levier: Gestion des haies

Perception du levier par les collectivités

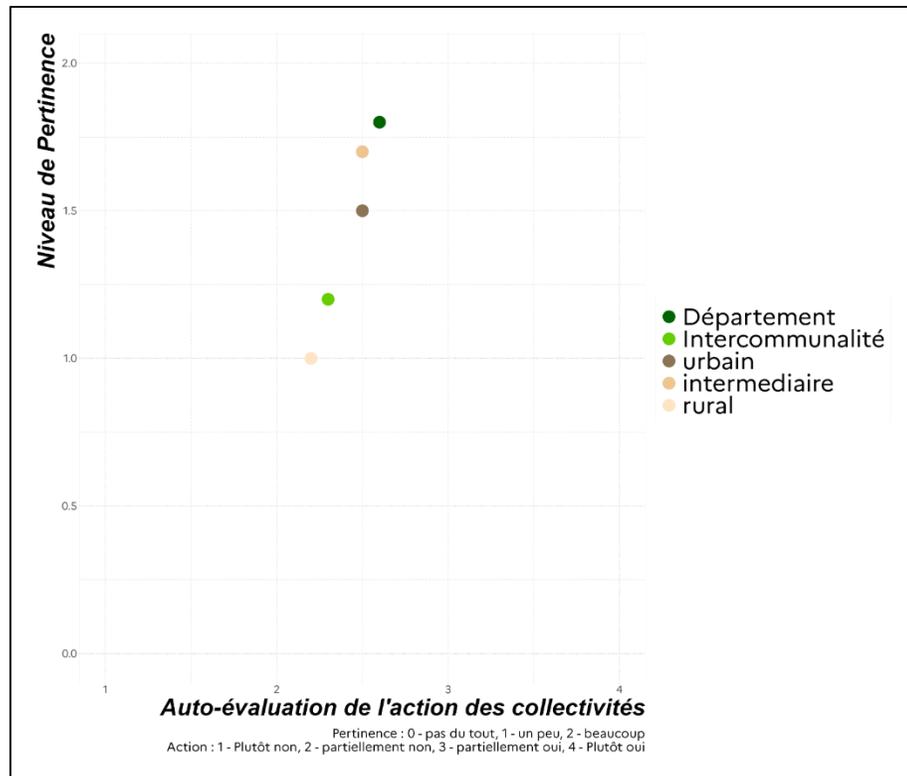
- ❑ **Levier jugé plutôt pertinent mais une mise en œuvre estimée très partielle** par toutes les collectivités
- ❑ Une pertinence et un degré de mise en œuvre estimés supérieurs par les EPCI intermédiaires et urbains
- ❑ **L'achat de biomasse issue de haies certifiées** par la collectivité pour l'alimentation des chaudières a peu fait réagir (43% des EPCI répondants au questionnaire se sont positionnés sur cette action, et ces derniers ont estimé la mise en œuvre très partielle)

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Financements de projets d'agroforesterie sur le territoire dans le cadre du CRST » (PETR Forêt d'Orléans 45)
- ✓ « Utilisation d'un circuit propre de production de biomasse. Plantation de haies avec la participation des écoles et le concours du CIVAM » (Luçay-le-mâle 36)
- ✓ « Réalisation d'un diagnostic sur le potentiel biomasse issu des haies (réalisation : ADAR Civam, Indre Nature et SCIC Berry Energie Bocage) » (CC Berry Grand Sud 18)

Levier: Gestion des prairies

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre

Incitation au déploiement de MAEC en faveur de la réduction de la fertilisation et/ou de l'usage des phytos, par l'accompagnement de systèmes vertueux (élevage durable...) sur les enjeux eau, biodiversité, sol



Installation d'éleveurs ayant des pâturages sur les terres des collectivités (ex. bail rural environnemental en aires d'alimentation de captage ; les prairies naturelles pourraient y être mentionnées)



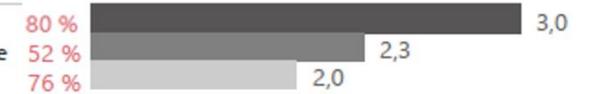
Mesures de communication et de sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français et durable



Rendre visibles les prairies naturelles et les valoriser (visibilité, via le concours Générale agricole Pratiques agro-écologiques, par le tourisme...)



S'appuyer sur les projets territoriaux (zones à enjeux eau, PAT, PNR, GIEE, Natura 2000, etc.) pour encourager les engagements dans la production de viande et de fromage locaux et issus d'animaux nourris à l'herbe



S'engager dans un dispositif PSE (paiement pour services environnementaux) pour soutenir financièrement les éleveurs maintenant ou développant les prairies, notamment les prairies naturelles



% nsp/non pertinente Niveau de mise en œuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

● Département ● Intercommunalité ● Commune

1 2 3 4

Levier: Gestion des prairies

Perception du levier par les collectivités

- ❑ L'estimation du **niveau de mise en œuvre est homogène (et estimée très partielle)** quelle que soit l'échelle territoriale alors que la **pertinence est estimée élevée**, sauf pour les EPCI ruraux qui la jugent moyenne
- ❑ Les 4 Départements estiment mettre en place un bon appui aux **projets territoriaux pour encourager l'élevage à l'herbe**
- ❑ **L'installation d'éleveurs sur les terres des collectivités** est estimée bien mise en œuvre par les 3 Départements répondants sur cette action, mais peu par les EPCI
- ❑ L'incitation à souscrire des **MAEC**, et plus encore l'incitation financière via les **PSE**, sont globalement peu mises en œuvre (faible taux de réponse et action estimée partiellement mise en œuvre pour les MAEC et plutôt pas mise en œuvre pour les PSE)

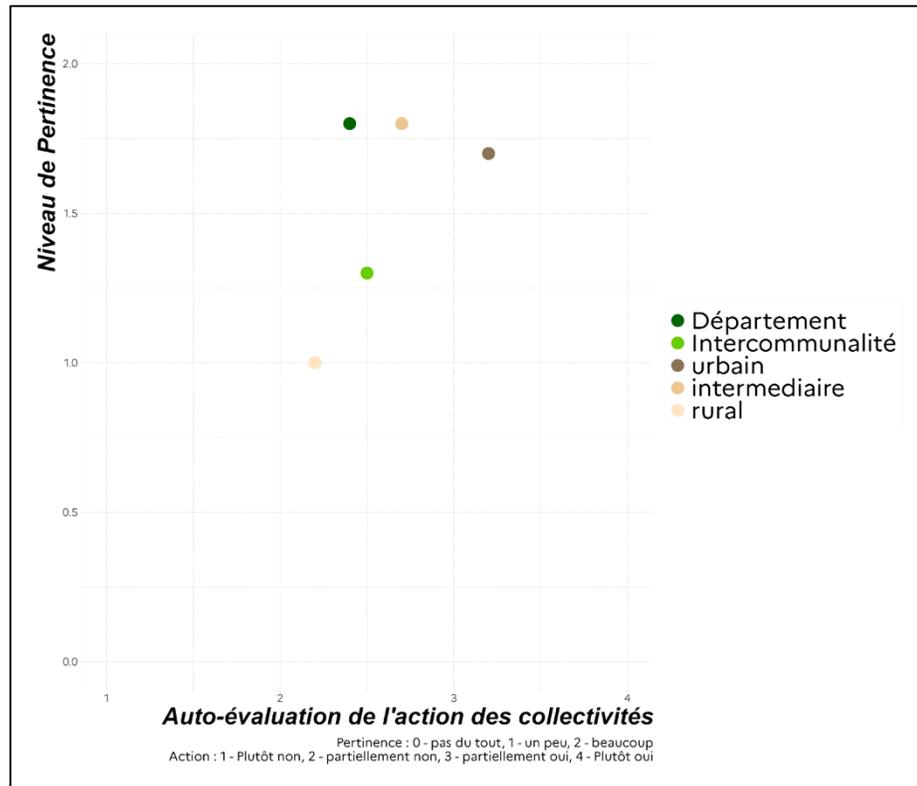
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ Recours à l'écopâturage sur les Espaces Naturels Sensibles (Conseils départementaux 28 et 37, Amilly 45).
- ✓ « Conventions d'entretien des zones de captage par pâturage extensif » (Tours Métropol Val de Loire 37).
- ✓ « Ecopâturage en expérimentation par la ville de Châteauroux depuis janvier 2024 » (36)
- ✓ Parcelles mises à disposition par la collectivité pour de l'élevage extensif (CC Touraine Vallée de l'Indre 37, CC Touraine Ouest Val de Loire 37)
- ✓ « Bail agricole avec vaches pie noir sur une parcelle de la collectivité à Vert-en-Drouais (AAC) » (CA Pays de Dreux 28)
- ✓ « Accompagnement des démarches de certification Trèfle du Perche (fromage) et viande de race locale Fine percheronne » (CA Territoires Vendômois 41)
- ✓ « Opération de promotion des producteurs locaux (guide, site internet dédié, réseaux sociaux...) » (PETR Gâtinais montargois 45)

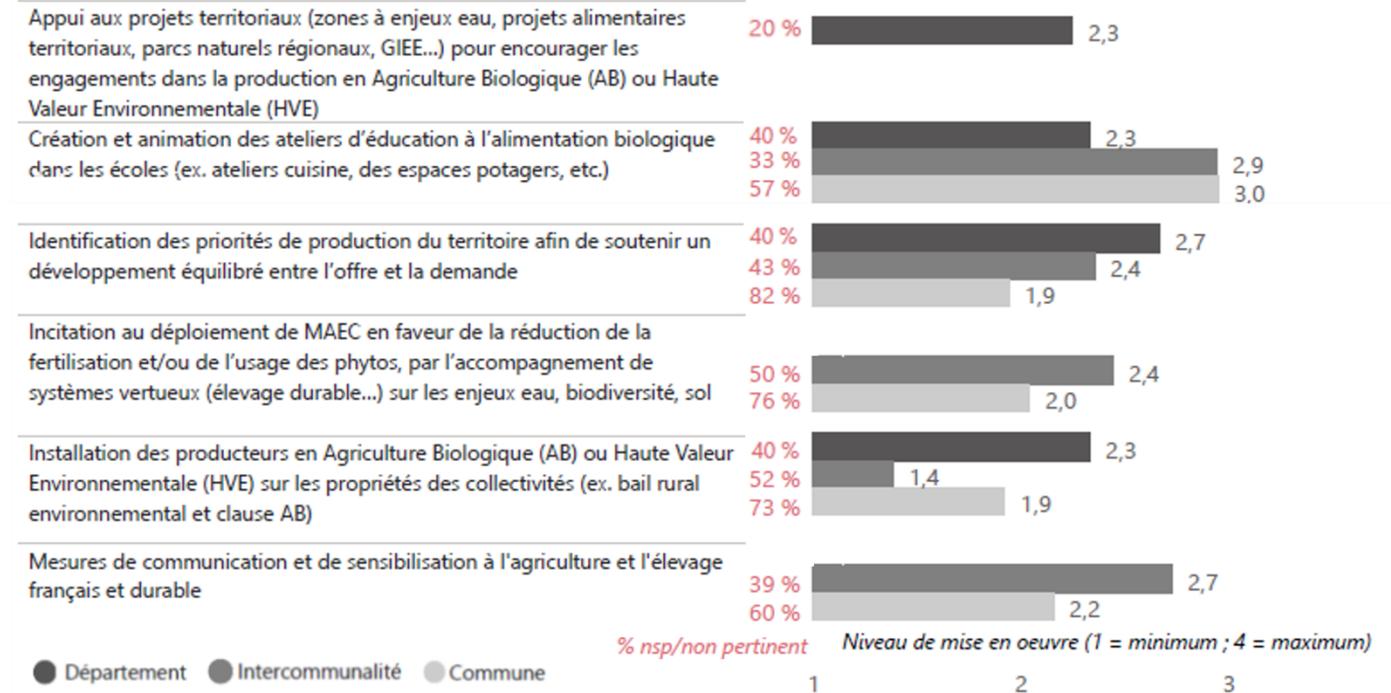
AGRICULTURE -
ALIMENTATION

Levier: Agriculture biologique et de HVE

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Perception du niveau de mise en œuvre des actions relevant du levier



Levier: Agriculture biologique et de HVE

Perception globale du levier, toutes actions confondues

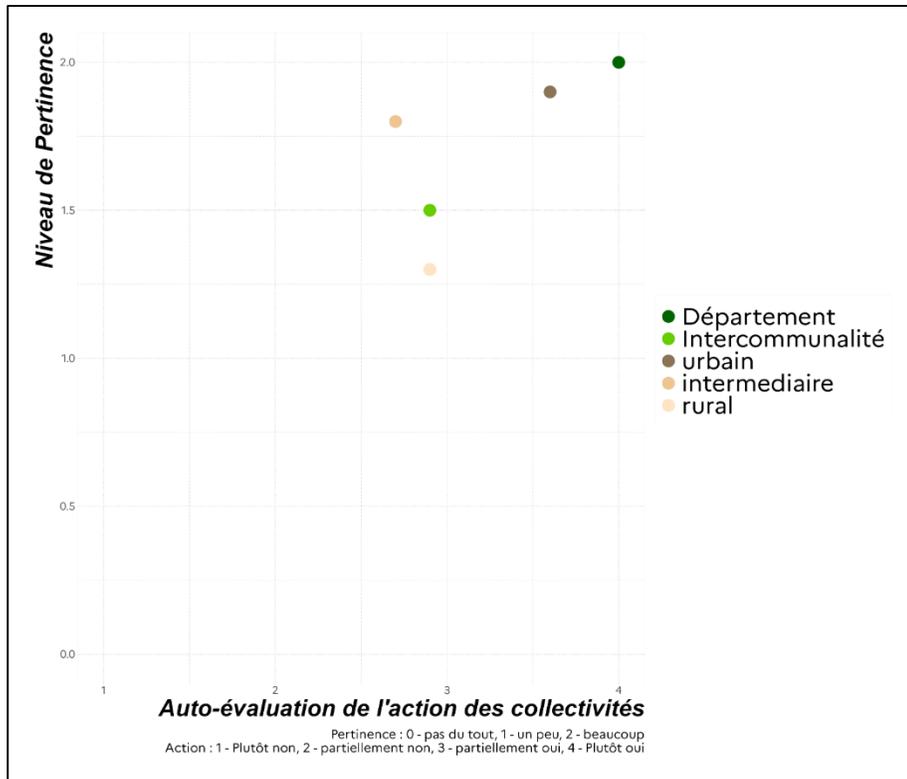
- ❑ Levier jugé **très pertinent par les Départements et pertinent par les intercommunalités**, en particulier rurales et intermédiaires
- ❑ mais levier estimé **peu mis en œuvre, sauf pour les EPCI urbains**
- ❑ Les **actions de sensibilisation/éducation sont estimées partiellement mises en œuvre**: l'éducation à l'alimentation des jeunes et la sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français et durable
- ❑ Parmi les actions proposées, celle estimée la moins mise en œuvre par les intercommunalités répondantes concerne **l'installation de producteurs en agriculture biologique ou haute valeur environnementale** sur les terrains qu'elles possèdent

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ Ateliers de cuisine dans les écoles, semaine du goût et zéro déchet (Arthon 36)
- ✓ Organisation d'un Défi Alimentation (CA Bourges Plus 18, CC Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher 37)
- ✓ Opération « Mon Restau Responsable » avec une dizaine d'établissements (CA Montargoise et Rives du Loing 45)
- ✓ Espaces potagers ou poulaillers dans les écoles (Olivet 45, CC Val d'Amboise 37, CC Plaine du Nord Loiret 45)
- ✓ Nombreux Projets Alimentaires Territoriaux en cours (CC Gâtine Racan 37, Pays Giennois 45, Pays Sancerre Sologne 18, etc..)
- ✓ Installation sur un terrain communal d'un agriculteur en permaculture avec bail environnemental (Cheverny 41)
- ✓ Stratégie foncière agricole coordonnée par Terres de Lien (CC Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse 36)

Levier: Usage des phytosanitaires

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre

Incitation au déploiement de MAEC en faveur de la réduction de la fertilisation et/ou de l'usage des phytos, par l'accompagnement de systèmes vertueux (élevage durable...) sur les enjeux eau, biodiversité, sol



Inclusion des critères liés à la réduction des produits phytosanitaires dans les achats de la collectivité, notamment alimentaires



Mesures de communication et de sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français et durable



Respect de l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades



● Département ● Intercommunalité ● Commune

% nsp/non pertinente

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Usage des phytosanitaires

Perception du levier par les collectivités

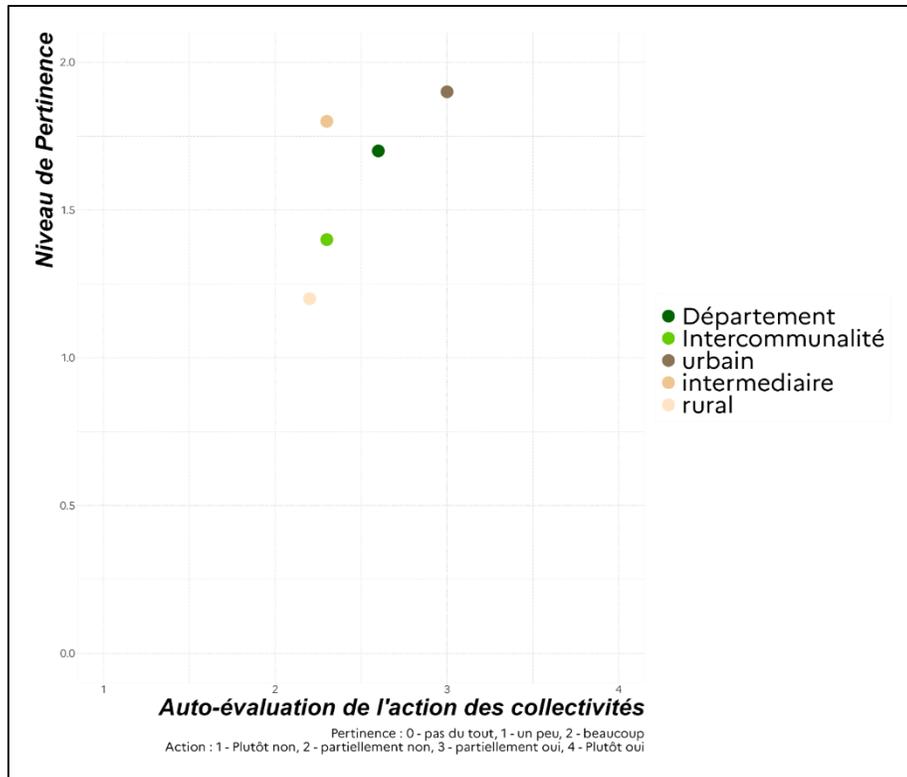
- ❑ Levier jugé **globalement pertinent** par les EPCI, voire **très pertinent** par les EPCI urbains
- ❑ Levier estimé **très partiellement mis en œuvre** par les EPCI en moyenne. Les EPCI urbains estiment la mise en œuvre plus avancée
- ❑ Les Départements estiment **le levier très pertinent et une bonne mise en œuvre** des actions proposées dans le questionnaire
- ❑ **L'obligation légale zéro phyto** est globalement très bien appliquée par les répondants à l'action (tous les Départements et de l'ordre de 60% des EPCI ayant répondu)
- ❑ **L'inclusion de critères zéro phyto dans la commande publique** est davantage mise en œuvre par les Départements
- ❑ Les actions relatives aux **incitations financières** (MAEC) et aux mesures de communication et de sensibilisation à l'agriculture durable ont été évaluées par moins de la moitié des EPCI répondants au questionnaire, et pour ceux-ci, sont estimées très partiellement mises en œuvre

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Végétalisation des trottoirs. Acculturation de la population aux nouvelles pratiques » (Saint Martin d'Auxigny 18)
- ✓ « Commune en zéro pesticide total depuis 2015 (y compris cimetière), labels Terre saine et Territoire engagé pour la nature » (Cheverny 41)

Levier: Pratiques stockantes

Perception globale du levier, toutes actions confondues

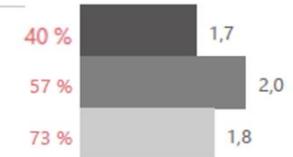


Principales actions mises en œuvre

Accompagnement de la végétalisation de l'habitat et des entreprises privées



Achat de biomasse issue de haies certifiées pour l'alimentation des chaudières de la collectivité



Conduite des opérations de végétalisation en ville : cours d'école, lutte contre les îlots de chaleur urbains, toute action favorable à la « nature en ville »



Maintien et accroissement du stock de carbone par les infrastructures agroécologiques (ex. financement de plantation de haies, paiement pour la mise en place ou maintien de pratiques, achats de crédits carbone auprès des producteurs...)



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Pratiques stockantes

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **globalement pertinent**, particulièrement par les EPCI urbains et intermédiaires et les Départements
- ❑ Les actions proposées restent toutefois **très partiellement mises en œuvre**, avec une mise en œuvre estimée plus élevée par les EPCI urbains
- ❑ Les 5 Départements répondants au questionnaire se sont positionnés sur le fait de **conduire des opérations de végétalisation en ville**, et ont estimés être en cours de mise en œuvre
- ❑ 76% des EPCI se sont également positionnés sur cette thématique, et ont en moyenne mentionné une mise en œuvre en cours, même si partielle
- ❑ 56% des EPCI ont évalué leur positionnement quant au fait de **soutenir la végétalisation dans le privé** (habitat et entreprise), avec une mise en œuvre partielle est assez faible

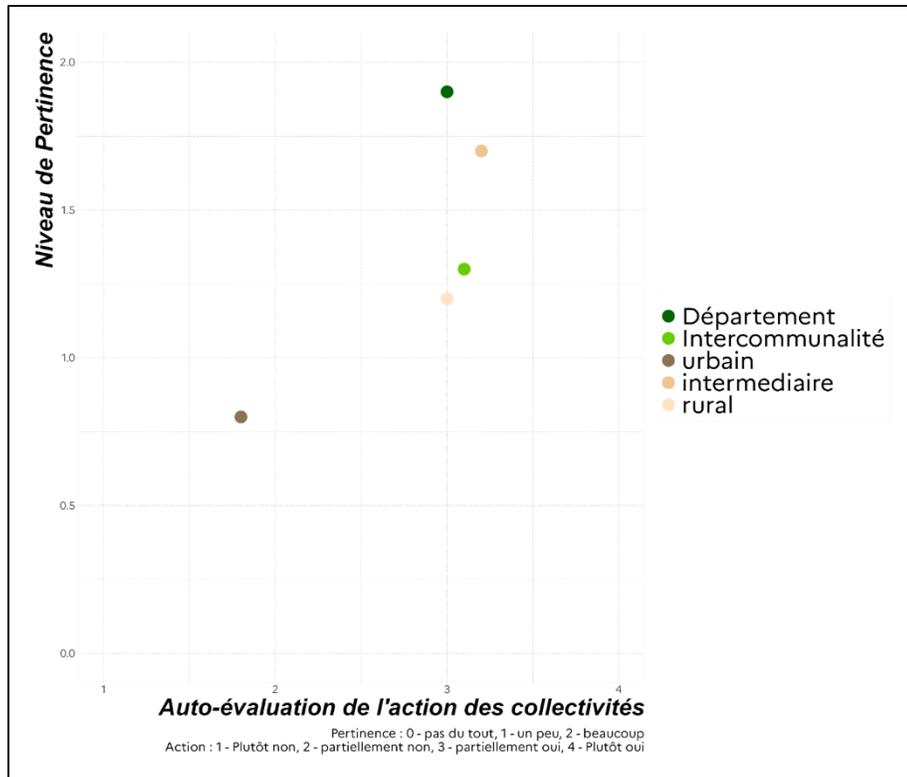
Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ Plusieurs intercommunalités indiquent avoir établi des règles de végétalisation dans le PLUi, notamment concernant la préservation de la végétation existante et la plantation de haies en clôture (ex. CC Champagne Boischauts 37)
- ✓ Etablissement d'une « charte de végétalisation avec les particuliers » (Nogent-sur-Vernissson 45)
- ✓ « Subvention à l'Agence Régionale de la Biodiversité qui assure la promotion des solutions d'adaptation fondées sur la nature » (Conseil régional)
- ✓ Plantation de haies par de nombreuses communes (ex. Epineuil-le-Fleuriel 18, Villeneuve-sur-Cher 18, Le Poinçonnet 36)

AGRICULTURE - ALIMENTATION

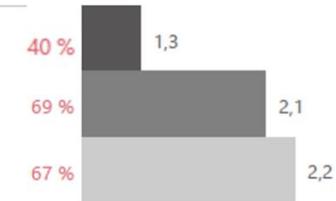
Levier: Restauration collective

Perception globale du levier, toutes actions confondues



Principales actions mises en œuvre

Expérimentation de l'option végétarienne quotidienne en cas de choix multiple



Mise en application du menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires, publiques et privées (introduit par la loi EGALIM de 2018, visant à protéger la rémunération des agriculteurs)



Promotion de légumineuses, produits bio et issus de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective, mise en place de centrales d'achat pour favoriser les produits locaux, déploiement de PAT



% nsp/non pertinent

● Département ● Intercommunalité ● Commune

Niveau de mise en oeuvre (1 = minimum ; 4 = maximum)

1 2 3 4

Levier: Restauration collective

Perception du levier par les collectivités

- ❑ Levier jugé **très pertinent par les Départements, pertinent par les EPCI, moins par les EPCI urbains**
- ❑ La **mise en œuvre semble assez homogène mais notablement estimée moins avancée par les EPCI urbains**
- ❑ Pour l'action assez large concernant la **promotion de produits durables et locaux** dans la commande publique et la mise en œuvre de PAT, les collectivités ayant noté cette action (70% des EPCI répondants au questionnaire) estiment une bonne mise en œuvre
- ❑ Le **menu végétarien hebdomadaire** dans les cantines scolaires est estimé bien mis en place dans les Départements (1 Département non-répondant). Les EPCI répondants sont 43% à n'avoir pas répondu sur cette action
- ❑ Concernant l'**option végétarienne en cas de choix multiple**, la mise en œuvre est estimée faible

Exemples d'actions réalisées, en cours, ou contractualisées d'ici fin 2024 par les collectivités

- ✓ « Achats en circuits courts, en bio à 29% pour les restaurants scolaires, label territoire Bio-engagé » (Olivet 45)
- ✓ « Formation en cours des cuisiniers à la cuisine évolutive et végétale. Déploiement du PAT » (Châteauroux Métropole 36)
- ✓ « Local pour vente de produits locaux en circuit court, produits locaux pour les cantines scolaires et périscolaires » (CC Sologne des Rivières 41)
- ✓ « Actions de formation auprès des chefs de cantines scolaires aux repas végétariens » (PETR Forêt d'Orléans 45)
- ✓ « Depuis 2021 application de la loi Egalim et depuis 2023 signature d'une formule zéro gaspillage » (Villeneuve-sur-Cher 18)